



ÉTAT DES RÉALISATIONS 2003-2004

MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA
LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

<http://canada.justice.gc.ca/>



ÉTAT DES RÉALISATIONS 2003-2004 DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3
Francophonie, Justice en langues officielles et Bijurdisme	10
Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	17
Groupe du droit des langues officielles	18
Direction des ressources humaines	22
Stratégie du droit de la famille axé sur l'enfant	24
Stratégie nationale de prévention du crime	34
Fonds juridique de partenariats et d'innovation	37
Politique en matière de justice applicable aux jeunes	38
Initiative de lutte contre la violence familiale	42
Formation juridique	43
Priorités et planification	44
Relations intergouvernementales et externes	45
Direction des services législatifs	47
Groupe des services de rédaction	47
Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction	49
Section du perfectionnement et des projets spéciaux	52
Division de la recherche et de la statistique	53
Annexe A – Réalisations des coordonnateurs régionaux	55
Annexe B – Description des projets – Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	65
Annexe C – Description des projets – Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes	74
Annexe D – Description des projets – Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration	80
Annexe E – Liste des projets financés par le Centre national de la prévention du crime	81

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ministre responsable : L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

1. Identification de l'organisme

Ministère de la Justice du Canada

284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
Tél. : (613) 957-4358
Télec: (613) 946-3106
<http://www.justice.gc.ca/>

2. Brève description du présent rapport

Ce rapport présente les réalisations du ministère de la Justice pour l'année 2003-2004 relativement à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).
<http://www.justice.gc.ca/fr/ps/franc/>

3. Brève description du mandat de l'organisme

Le ministère de la Justice veille à ce que le système de justice du Canada soit aussi équitable, accessible et efficace que possible. Il aide le gouvernement fédéral à élaborer des politiques, à rédiger des lois et à les réformer au besoin. Il agit également à titre d'avocat du gouvernement en lui donnant des avis juridiques, en engageant des poursuites dans les affaires relevant des lois fédérales et en représentant le gouvernement du Canada devant les tribunaux. Le ministère de la Justice sert ainsi les Canadiennes et les Canadiens indirectement en faisant fonction de cabinet juridique du gouvernement plutôt que de s'occuper directement des affaires personnelles ou individuelles des citoyens. Ses responsabilités reflètent le double rôle du [ministre de la Justice](#), qui est également le procureur général du Canada. En tant que ministre, celui-ci s'occupe des questions de politiques et de leurs rapports avec le système de justice et, en sa qualité de procureur général, il est le premier conseiller juridique de la Couronne.

4. Responsables du dossier

Sous-ministre délégué à la Justice	Coordonnatrice nationale	Personne-ressource
Michel Bouchard Bureau du sous-ministre délégué à la Justice 284, rue Wellington Pièce TSA-5004 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-4073 Télé. : (613) 941-4074 michel.bouchard@justice.gc.ca	Lucie A. Charron Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme 284, rue Wellington Pièce TSA-5025 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 946-7017 Télé. : (613) 946-3106 lucie.charron@justice.gc.ca	Suzanne Poirier Avocate générale Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme 284, rue Wellington Pièce TSA-5014 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 952-1119 Télé. : (613) 946-3106 suzanne.poirier@justice.gc.ca

5. Période couverte

Le présent rapport vise la période qui s'échelonne du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

6. Moyens pris pour identifier les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le plan national ainsi que dans les provinces et territoires

Le Ministère a finalisé son Plan stratégique pour la mise œuvre de l'article 41 de la LLO. Il a ciblé cinq programmes pour appuyer le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire : le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes, le Programme de vulgarisation et d'information juridiques, le Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant et l'Initiative contre la violence familiale (volet Justice).

Les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont d'ailleurs été identifiés dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique.

Le Ministère a également mis sur pied un mécanisme de consultation pour assurer la participation et l'engagement continus des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des différents paliers de gouvernement ainsi que pour assurer une compréhension soutenue des besoins de ces communautés.

En effet, le Ministère a créé en février 2004, le Comité consultatif – Justice en langues officielles (le Comité consultatif) dont le mandat est d'assurer le lien entre les intervenants des milieux juridique et communautaire de langue officielle en situation minoritaire et le ministère de la Justice. Les activités du Comité consultatif visent à favoriser l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à améliorer l'accès à la justice pour ces mêmes communautés.

Deux sous-comités consultatifs relevant du Comité consultatif sont actuellement en phase de développement : un sous-comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles et deux sous-comités consultatifs, volet communautaire, article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (francophone et anglophone).

En décembre 2003, le Comité d'orientation du Programme de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) s'est réuni pour la dernière fois. Ce forum continuera toutefois à exister mais il sera élargi et prendra la forme du Sous-comité consultatif Accès à la justice dans les deux langues officielles. Les participants à la rencontre ont eu l'occasion d'assister à une présentation sur le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et de faire valoir leur point de vue lors des discussions qui ont suivi la présentation. Le Ministère a pris en compte la très grande majorité des suggestions qui lui ont été faites.

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les associations de juristes d'expression française et leur Fédération ainsi qu'avec des groupes communautaires à vocation non juridique au cours de l'année.

Le Ministère a également participé aux consultations interministérielles organisées à l'automne 2003 et au printemps 2004 par le Bureau du Conseil privé, Affaires intergouvernementales.

7. Principaux besoins identifiés aux niveaux national, provincial et territorial

1. Le Ministère doit mieux connaître les besoins des diverses clientèles issues des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les clientèles identifiées sont les suivantes :

- les groupes oeuvrant contre la violence familiale;
- les communautés ethnoculturelles (nouveaux Canadiens, immigrants, réfugiés francophones vivant en milieu minoritaire);
- les femmes;
- les jeunes;
- les aînés;
- les enfants.

2. Les communautés de langue officielle et leurs organismes intermédiaires doivent mieux connaître les programmes et services du ministère de la Justice.

3. Puisque l'administration de la justice est de compétence partagée, il y a un besoin de collaboration entre les organismes et agences aux niveaux fédéral et provincial-territorial qui oeuvrent dans le domaine de l'accès à la justice.

4. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les divers organismes gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de la justice doivent avoir une meilleure connaissance des enjeux du système de justice en fonction de leurs impacts sur l'épanouissement de ces communautés.

8. Résultats atteints

Au cours de l'année, le ministère de la Justice a mis l'accent sur la sensibilisation de ses employés au Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles et au Plan stratégique du Ministère pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (le Plan stratégique). Dans ce contexte, les responsables des programmes ciblés par le Plan stratégique ont participé à des ateliers d'information sur ces dossiers. Lors des ateliers, les participants ont été sensibilisés aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à l'importance de consulter ces dernières. Le résultat immédiat est une reconnaissance de la nécessité de prendre en compte les besoins des communautés.

Deux présentations ont été effectuées devant le Conseil exécutif du Ministère (novembre 2003 et avril 2004) sur le Plan stratégique pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Plan stratégique a été approuvé par le Conseil exécutif le 7 avril 2004. Le Ministère s'est donné une nouvelle mission relativement à la mise en œuvre de l'article 41 qui s'énonce ainsi :

Assurer et démontrer du leadership dans la mise en œuvre de l'engagement spécifié à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Plus précisément, le Ministère

1. **sollicitera activement et facilitera la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de nos programmes, politiques et services, et ce en vue d'identifier et de considérer leurs besoins;**
2. **pour atteindre ces buts, le Ministère sensibilisera ses employés aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en vue de développer des relations efficaces avec ces communautés de façon à ce que leurs besoins soient identifiés et considérés, et leur participation soit assurée.**

Durant cette période, le Ministère a également élaboré un plan de communication pour la mise en œuvre de l'article 41. Plusieurs outils ont été développés ou sont en voie de l'être afin de promouvoir l'article 41, notamment des bannières pour les Rendez-vous de la Francophonie, un guide à l'intention des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques, ainsi qu'un site Internet sur la mise en œuvre de l'article 41 qui sera accessible sous peu. Le résultat immédiat du Site Internet sera un accès plus convivial pour les communautés aux programmes et services du Ministère.

Le Ministère s'est rapproché et a tissé des liens durables avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire en participant à plusieurs rencontres organisées par les communautés au cours desquelles les programmes ciblés dans le Plan stratégique du Ministère ont été expliqués.

Le réseau des coordonnateurs régionaux a été élargi afin d'inclure des coordonnateurs de programmes et de politiques. Ce nouveau réseau a tenu sa première rencontre annuelle en mars 2004. À cette occasion, les coordonnateurs ont pu partager leur réalité et planifier l'élaboration du Plan d'action quinquennal (2004-2009) du Ministère pour la mise en œuvre de l'article 41. De plus, les coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes ont participé à plusieurs assemblées générales annuelles afin de faire connaître les programmes du Ministère. Les retombées sont une compréhension accrue par les communautés des programmes et des services offerts par le Ministère et un accroissement du nombre de projets financés pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Un autre résultat de ce réseau est son efficacité sur le terrain ainsi qu'à l'intérieur du Ministère.

Le Ministère a été très actif dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie. Madame la sénatrice Viola Léger et monsieur Jean Côté, président des Rendez-vous de la Francophonie, étaient présents au déjeuner-causerie organisé par le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme qui est responsable de la mise en œuvre de l'article 41 au ministère de la Justice.

Le financement de base accordé aux associations provinciales de juristes d'expression française et à leur Fédération nationale a permis à ces organismes de se doter d'une structure stable et de bâtir leur capacité d'action. Les communautés disposent maintenant d'un réseau de juristes à leur service et en mesure de travailler en étroite collaboration avec les groupes communautaires. Parallèlement, le ministère de la Justice dispose d'un réseau de partenaires avec lesquels il peut lui aussi travailler en étroite collaboration.

Note : Dans le présent rapport, le genre non marqué, c'est-à-dire le masculin, quand il est employé pour désigner des personnes, renvoie aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

9. Réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques

Réseau des coordonnateurs régionaux

Région des Prairies	Région de l'Atlantique	La région de la Colombie-Britannique et le Yukon
<p>Marianne Rivoalen Avocate-conseil Service du droit autochtone 310, rue Broadway Pièce 301 Winnipeg (Manitoba) R3C 0S6 Tél. : (204) 983-5440 Télé. : (204) 984-5910 marianne.rivoalen@justice.gc.ca</p>	<p>Ted Tax Directeur régional principal Tour Duke 5251, rue Duke Pièce 1400 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3 Tél. : (902) 426-7592 Télé. : (902) 426-7562 Ted.tax@justice.gc.ca</p>	<p>Pierre Rousseau Avocat général Politique, programmes et intégration Bureau régional de Vancouver Robson Court 900-840, rue Howe Vancouver (C.-B.) V6Z 2S9 Tél. : (604) 666-6009 Télé. : (604) 666-7121 pierre.rousseau@justice.gc.ca</p>
Région du Québec	Région de l'Ontario	
<p>Lise Bertrand Directrice Direction des politiques et programmes Complexe Guy Favreau 200, boul. René-Lévesque Ouest Tour est, 9e étage Montréal (Québec) H2Z 1X4 Tél. : (514) 496-2391 Télé. : (514) 283-9690 lise.bertrand@justice.gc.ca</p>	<p>Lucie A. Charron Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme 284, rue Wellington Pièce TSA-5025 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 946-7017 Télé. : (613) 946-3106 lucie.charron@justice.gc.ca</p>	

Réseau des coordonnateurs ministériels de programmes et de politiques		
Relations intergouvernementales, politiques et planification	Initiative de lutte contre la violence familiale	Politique en matière de justice applicable aux jeunes
David Dendooven Conseiller juridique Division des relations intergouvernementales et externes 284, rue Wellington Pièce ÉCE-5248 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 952-8315 Télé. : (613) 941-4165 david.dendooven@justice.gc.ca	Nahid Roboubi Gestionnaire de programmes Direction des innovations, analyse et intégration 284, rue Wellington Pièce ÉCE-6167 Ottawa (Ontario) Tél. : (613) 952-5616 Télé. : (613) 941-2269 nahid.roboubi@justice.gc.ca	Pauline Cormier Analyste de programmes Justice applicable aux jeunes 180, rue Elgin 7 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 946-9452 Télé. : (613) 954-3275 pauline.cormier@justice.gc.ca
Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	Cours unifiées de la famille	Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles
Danielle Bruyère Agente de programmes Section de la famille, des enfants et des adolescents 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-9976 Télé. : (613) 952-9600 danielle.bruyere@justice.gc.ca	Louise Panet-Raymond Services judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs 284, rue Wellington Pièce ÉCE-5207 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-4752 Télé. : (613) 941-4088 louise.panet-raymond@justice.gc.ca	Sylvie Bourgault Avocate Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme 284, rue Wellington Pièce TSA-5012 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 946-7016 Télé. : (613) 946-3106 sylvie.bourgault@justice.gc.ca
Programme de vulgarisation et information juridiques	Section de la famille, des enfants et des adolescents	
Marc Rozon Analyste de programmes Division des innovations, analyse et intégration 284, rue Wellington Pièce ÉCE-6198 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-0385 Télé. : (613) 941-2269 marc.rozon@justice.gc.ca	Lise Lafrenière-Henrie Avocate-conseil Section de la famille, des enfants et des adolescents 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 957-0059 Télé. : (613) 952-9600 lise.lafreniere-henrie@justice.gc.ca	

Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme	
http://www.justice.gc.ca/fr/ps/franc/	
OBJECTIF: Assurer, au sein du ministère de la Justice, le respect du cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO) dont la mise en place a été approuvée par le Cabinet en 1994.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> Élargir le réseau des coordonnateurs responsables de la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons élargi le réseau des coordonnateurs régionaux en y incluant des coordonnateurs ministériels de programmes et de politiques.
<ul style="list-style-type: none"> Consulter le secteur des politiques sur les orientations du plan stratégique pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons tenu un atelier de consultation avec les employés du secteur des politiques afin de recevoir leurs commentaires sur le plan stratégique.
<ul style="list-style-type: none"> Définir la mission du Ministère en regard de l'article 41, les indicateurs de rendement et la nouvelle structure du réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation auprès des directeurs régionaux et des coordonnateurs régionaux sur la nouvelle structure du réseau des coordonnateurs. Établit un groupe de travail afin d'élaborer la mission contenue au plan stratégique de l'article 41 de la LLO. Nous avons consulté et travaillé avec la division de l'évaluation afin d'identifier les indicateurs de rendement. Présentation du plan stratégique au Conseil exécutif. Approbation du plan le 7 avril 2004. Un plan d'action quinquennal 2004-2009 est en phase d'élaboration en collaboration avec les coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques.
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les employés du Ministère au cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles et au plan stratégique pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> Des appels conférences ont lieu aux six semaines avec le réseau des coordonnateurs. Les comptes-rendus sont distribués à tous les participants ainsi qu'à la haute gestion. Nous planifions diffuser ces comptes-rendus sur le site intranet du Ministère.

	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons fait des présentations auprès des responsables des programmes ciblés par le plan stratégique. (septembre, octobre 2003 et mars 2004). • Le Ministère a diffusé une liste à jour des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux responsables des programmes de subventions et de contributions afin qu'elles soient incluses lors des appels d'offre. • Le Ministère continue sa sensibilisation auprès des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques en ce qui a trait à l'utilisation des médias minoritaires. • Participation à la session d'orientation des nouveaux employés du Ministère. Nous avons élaboré un atelier avec les ressources humaines du Ministère afin de présenter les différentes Parties de la LLO, soit les Parties IV, V, VI et VII. Ces séances sont données quatre fois par année. • Nous avons développé un aide-mémoire que nous remettons à tous les employés sur les différentes parties de la LLO ainsi que le nom des personnes-ressources.
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les communautés de langue officielle en situation minoritaire aux programmes visés par le plan stratégique de l'article 41. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des programmes ciblés lors du colloque national de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises en novembre 2003. • Présentation des programmes ciblés au ministère de la Justice de l'Ontario et à la police provinciale de l'Ontario (novembre 2003). • Présentation des programmes ciblés lors du Symposium sur les langues officielles de l'Ontario (décembre 2003). • Présentation des programmes ciblés lors de la rencontre annuelle du Quebec Community Group Network en février 2004. • Présentation des programmes ciblés lors

	<p>de la rencontre provinciale du Regroupement ethnoculturel et afro-francophone de l'Ontario (25 mars 2004).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des envois trimestriels sont faits aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, au niveau national et régional, afin de faire connaître le Ministère au niveau de ses programmes de subventions et de contributions, ainsi que les dates butoirs pour la soumission des projets. De plus, nous y joignons des études réalisées par le Ministère ainsi que des documents produits par des communautés dans le cadre de projets de financement.
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les Rendez-vous de la Francophonie qui ont pour but de sensibiliser les employés du Ministère à la francophonie canadienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme, en collaboration avec la Direction des ressources humaines, a organisé plusieurs activités de sensibilisation et de promotion dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie. L'activité principale a été un rassemblement pour marquer et célébrer les Rendez-vous ainsi que la Journée Internationale de la Francophonie. • La programmation offrait des activités variées pour attirer le maximum d'intéressés au sein du Ministère. L'Honorable Viola Léger a raconté un conte lors du rassemblement et nous avons aussi présenté quatre films de réalisateurs canadiens francophones, soit deux par semaine à l'heure du lunch. • Nous avons organisé la mise sur pied de kiosques afin de sensibiliser les employés du Ministère à la promotion du français et de l'anglais. Entre autres, le Bureau de la traduction, la Fédération canadienne d'alphabétisation en français et les Ressources humaines avaient un kiosque et des personnes-ressources étaient présentes afin de faire la promotion de leurs activités. • Enfin, nous avons conçu cinq bannières aux couleurs des Rendez-vous de la francophonie pour en faire la promotion dans nos différents édifices.

<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils de communication pour les employés du Ministère, le réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons élaboré, avec l'aide de la Direction des communications, un plan de communication afin d'identifier les activités de sensibilisation. • Nous sommes en processus d'élaboration d'un guide bilingue à l'intention des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques. • Nous sommes en train de développer un logo et un slogan pour appuyer la promotion de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. • Nous sommes en processus d'élaboration d'un site Internet sur la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère. Ce site fera, entre autres, la promotion des programmes visés par le plan stratégique. Il servira de portail afin de faciliter l'accès aux programmes et services du Ministère. • Nous avons créé un répertoire commun accessible aux membres du réseau des coordonnateurs pour permettre un partage efficace et efficient de l'information. Ce répertoire contient des présentations et autres documents pertinents à la mise en œuvre de l'article 41.
<p>OBJECTIF : Assurer la concertation entre les intervenants des milieux juridique et communautaire de langue officielle en situation minoritaire et le ministère de la Justice dans le but d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles.</p>	
<p>PRINCIPALES MESURES</p>	<p>RÉALISATIONS 2003-2004</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un mécanisme de consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a mis sur pied un Comité consultatif – Justice en langues officielles. Ce comité comprend des représentants du Ministère et des associations nationales : <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de la Fédération des communautés francophones et acadienne; • Un représentant de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law; • Un représentant du Québec

	<p style="text-align: center;">Community Group Network.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le comité consultatif a pour mandat d'assurer le lien entre les intervenants des milieux juridique et communautaire de langue officielle en situation minoritaire (représentés par les deux sous-comités consultatifs) et le ministère de la Justice. Les activités du comité consultatif visent à favoriser l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et à améliorer l'accès à la justice pour ces mêmes communautés. La première réunion a eu lieu le 26 février 2004.• Le Ministère a mis sur pied un sous-comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles qui aura pour mandat d'assurer le lien entre les représentants du milieu juridique communautaire de langue officielle, les organismes porte-parole des communautés de langue officielle en situation minoritaire et le ministère de la Justice du Canada pour les questions ayant un impact sur l'accès aux services juridiques et judiciaires en langue officielle minoritaire. Les questions qui sont du ressort du Procureur général du Canada sont exclues de ce mandat. Les lettres d'invitation ont été envoyées en février 2004 et les membres ont été identifiés. Nous prévoyons une première rencontre à l'automne 2004.• Mise sur pied de deux sous-comités consultatifs, volet communautaire, article 41 de la LLO (Francophones et Anglophones). Le mandat de ce comité consiste à agir à titre de forum, permettant aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et au ministère de la Justice du Canada de mieux se concentrer sur la mise en œuvre de l'article 41, volet communautaire. Les lettres d'invitation ont été envoyées en février 2004. Nous attendons de recevoir les nominations des communautés.
--	---

<p>OBJECTIF : Sensibiliser les membres des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les diverses clientèles à l'accès à la justice dans les deux langues officielles</p>	
<p>PRINCIPALES MESURES</p>	<p>RÉALISATIONS 2003-2004</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial (f,p,t) sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les membres du groupe de travail f,p,t par téléphone les 22 octobre 2002, 10 décembre 2002 et 16 septembre 2003. • Ce groupe de travail a pour mandat : <ul style="list-style-type: none"> • D'examiner les obstacles et les pistes de solution possibles concernant l'accès à la justice dans les deux langues officielles; • De prendre en considération <i>l'État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles</i> (juillet 2002) (http://www.justice.gc.ca/fr/ps/franc/en_viro/toc.html) ainsi que d'autres études réalisées sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles; • D'échanger des informations sur les bonnes pratiques et les initiatives en place dans chacune des juridictions; • De porter à l'attention des sous-ministres de la Justice les enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. • Ce groupe de travail est composé de représentants de toutes les provinces et territoires à l'exception du Québec et de Terre-Neuve et Labrador, et de représentants du Ministère. La première réunion en personne du groupe de travail a eu lieu le 30 mars 2004.

<ul style="list-style-type: none">• Création d'un sous-groupe de travail f,p,t.	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre de quelques membres du groupe f,p,t le 12 février 2004 pour l'élaboration d'un plan de travail à être soumis au groupe de travail f,p,t lors de la rencontre du 30 mars 2004.• Ce sous-groupe de travail a été créé de façon ponctuelle pour élaborer des objectifs permettant l'avancement des discussions du groupe de travail.• Il est à noter que d'autres sous-groupes de travail f,p,t pourront être créés de façon ponctuelle pour traiter de divers sujets.
<p><i>Responsable :</i> <i>Suzanne Poirier, Avocate générale, Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme</i></p>	

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

OBJECTIF : Accroître la capacité des partenaires du ministère de la Justice à élaborer des solutions novatrices aux questions de justice d'actualité liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles; et

Sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'exercice de leurs droits et aux questions reliées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

PRINCIPALES MESURES

- Création du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

RÉALISATIONS 2003-2004

- Financement de base de la Fédération des associations de juristes d'expression française (<http://accjesjustice.ca/>) et des Associations provinciales (600 000 \$ par année).
- Activités de normalisation : poursuivre les activités de normalisation du vocabulaire français de la common law en droit des fiducies et des contrats en collaboration avec les centres de jurilinguistique de Moncton, d'Ottawa et de Winnipeg.
- Listes des projets financés (voir liste à l'annexe B)
- Nombreuses séances de sensibilisation au sein du Ministère et à des groupes externes, par exemple,
 - le réseau du Programme de vulgarisation et information juridiques (septembre 2003)
 - présentation aux représentants du ministère de la Justice de l'Ontario
 - rencontre des intervenants francophones de l'Ontario
 - rencontres avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law et les Associations provinciales.

Responsable :
Andrée Duchesne, Conseillère juridique, Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme

Groupe du droit des langues officielles	
<p>OBJECTIF : Informer et sensibiliser la population, plus particulièrement la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, à l'égard des droits linguistiques, notamment ceux liés à l'administration de la justice.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des conférences, séminaires et autres activités d'enseignement et de formation en matière de droits linguistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication « L'apport de la formation en common law en français à l'exécution d'une charge publique au sein de la fonction publique fédérale » (Revue de la Common law en français, printemps 2003). • Communication en tant que conférencier au colloque « L'accès à la justice dans les deux langues officielles : le français et l'anglais devant les tribunaux fédéraux », Ottawa, avril 2003. • Communication en tant que conférencier au congrès annuel de l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique, « Les droits linguistiques » (mai 2003). • Communication en tant que conférencier au congrès annuel de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), « Le vent a tourné : les principes d'interprétation des droits linguistiques » (juin 2003) et publication Internet (accesjustice.ca). • Communication en tant que conférencier au congrès annuel de l'AJEFO, « Le volet justice du plan d'action du gouvernement sur les langues officielles » (juin 2003) et publication Internet (accesjustice.ca). • Communication en tant que conférencier à la rencontre annuelle du Public Legal Education Association of Canada, Frédéricton (septembre 2003). • Participation à des activités d'enseignement et de formation à l'Université d'Ottawa : « Développements récents en droit fédéral – les droits linguistiques au Canada » (novembre 2003).

	<ul style="list-style-type: none"> Publication « D'égal à égal : la réhabilitation du principe de l'égalité des langues officielles et du principe de la progression vers l'égalité de statut du français et de l'anglais » (Revue de la common law en français, mars 2004).
<p>OBJECTIF : Informer et sensibiliser les fonctionnaires, tant au sein du Ministère que dans les ministères clients, à l'égard des droits linguistiques et de leur importance.</p>	
<p>PRINCIPALES MESURES</p>	<p>RÉALISATIONS 2003-2004</p>
<ul style="list-style-type: none"> Organiser et participer à des conférences, ateliers et autres présentations visant à mieux faire connaître les obligations linguistiques des institutions fédérales. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement et mise à jour de sommaires de jurisprudence, d'analyses de tendances jurisprudentielles, et autres outils de formation et de sensibilisation (par exemple, des sommaires de décisions rendues en matière linguistique – Forum des maires, Doucet-Boudreau, Quigley). Participation au groupe interministériel de recherche sur les langues officielles et au Comité consultatif interministériel sur les langues officielles. Formation juridique permanente du Ministère, « Sortie de sa langueur : la revitalisation du droit des langues officielles » (sessions anglaise et française) – avril 2003. Présentation à l'équipe de direction du Bureau régional de Vancouver du ministère de la Justice, « Official Languages » (mai 2003). Organisation et financement du colloque « L'accès à la justice dans les deux langues officielles : le français et l'anglais devant les tribunaux fédéraux », Ottawa, avril 2003, en collaboration avec le Centre canadien de gestion et le Commissariat aux langues officielles et publication des actes du colloque (mars 2004). Un groupe de suivi a été formé par les présidents des tribunaux, avec l'appui du ministère de la Justice. Introduction générale aux droits linguistiques à l'intention des nouveaux

	<p>employés du ministère de la Justice, « Les outils juridiques et vous – un lien à développer » (décembre 2003), « Legal tools and you » (novembre 2003).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation au conseil exécutif du ministère de la Justice, « Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles » (novembre 2003). • Présentations sur les droits linguistiques et le Cadre d'imputabilité, ministère de la Justice (8 présentations à divers secteurs et unités du Ministère tout au cours de l'année). • Présentation sur les droits linguistiques, directeurs des unités de services juridiques ministériels (janvier 2004). • Forum sur la pratique – Doucet-Boudreau, (janvier 2004). • Présentation à Industrie Canada / DEC – coordonnateurs de la partie VII, « Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles » (février 2004).
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer à la mise sur pied, par la Division de la formation juridique, d'un module de formation à l'intention des ministères clients sur la <i>Loi sur les langues officielles</i>, puis veiller à sa diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Module sur les langues officielles du Programme de sensibilisation au droit a été complété en mars 2003. En 2004, il a été traduit, publié sur cd-rom et offert à l'ensemble des services juridiques ministériels.
<p>OBJECTIF : Soutenir et coordonner diverses initiatives de nature politique visant à faire progresser les droits linguistiques dans l'administration de la justice et au sein de l'appareil gouvernemental.</p>	
<p>PRINCIPALES MESURES</p>	<p>RÉALISATIONS 2003-2004</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la réponse du gouvernement à l'étude intitulée « L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasi judiciaires », publiée par la Commissaire aux langues officielles au mois de mai 1999. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et financement du colloque « L'accès à la justice dans les deux langues officielles : le français et l'anglais devant les tribunaux fédéraux », Ottawa, avril 2003, en collaboration avec le Centre canadien de gestion et le Commissariat aux langues officielles et publication des actes du colloque (mars 2004). Un groupe

	<p>de suivi a été formé par les présidents des tribunaux, avec l'appui du ministère de la Justice.</p>
<ul style="list-style-type: none">• Coordonner et assurer la participation du Ministère dans son rôle de Conseiller juridique dans le cadre du Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la mise en œuvre du <i>Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles</i> dans le cadre du <i>Plan d'action pour les langues officielles</i>.• Appui du GDLO à la structure horizontale de coordination créée par le Cadre d'imputabilité.• Le GDLO partage l'information avec les ministères-clés.• Le GDLO offre des avis et des conseils juridiques et de politique juridique à ses clients.• Le GDLO présente au Comité des sous-ministres sur les langues officielles des analyses de la jurisprudence et des tendances qui s'en dégagent, de même que des implications pour la gestion des opérations gouvernementales.
<p><i>Responsable :</i> <i>Marc Tremblay, Avocat général et Directeur, Groupe du droit des langues officielles</i></p>	

Direction des ressources humaines	
<p>OBJECTIF : Stimuler le rayonnement du bilinguisme à l'intérieur du ministère de la Justice en assurant la diffusion d'information et la sensibilisation des employé(e)s de façon à ce qu'ils comprennent les divers avantages de ces pratiques et qu'ils en apprécient la plus-value.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer et préciser les connaissances des gestionnaires et employés du Ministère et les sensibiliser en matière de langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tel qu'indiqué dans le rapport annuel 2002-2003 sur les langues officielles, la co-championne des langues officielles, Mme Dawn Edlund, a poursuivi sa campagne de sensibilisation, dont la première phase consistait à rencontrer les différents comités de gestion du Ministère au Canada. La Direction des ressources humaines prépare maintenant la deuxième phase de cette campagne. Des sessions d'information et de sensibilisation seront préparées pour les gestionnaires, conseillers en ressources humaines et employés en ce qui a trait aux droits et obligations en matière de communications avec le public et prestations de services et à la langue de travail. • Le groupe des ressources humaines a aussi participé à l'organisation des Rendez-vous de la Francophonie, en s'occupant d'organiser certaines des activités offertes au Ministère dans le but de sensibiliser et de faire la promotion des langues officielles. Le groupe des ressources humaines s'est occupé de la tenue d'un kiosque d'information lors de la cérémonie d'ouverture ainsi que de deux ateliers sur les anglicismes et d'un jeu questionnaire sur la langue française. • Le groupe des ressources humaines, en collaboration avec le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme, participe maintenant aux sessions d'orientation que le Ministère offre à tous les nouveaux employés. Ces sessions ont pour but de sensibiliser les nouveaux employés de Justice Canada à l'existence de la <i>Loi sur les langues officielles</i> afin d'instaurer de bonnes pratiques dès le début de leur carrière au Gouvernement du Canada. La

	présentation porte sur les Parties IV, V, VI et VII.
<i>Responsable :</i> <i>Françoise Girard, Directrice générale, Direction des ressources humaines</i>	

Stratégie du droit de la famille axé sur l'enfant

<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pad/about/>

OBJECTIF : L'objectif global de la Stratégie du droit de la famille axée sur l'enfant du ministère de la Justice possède trois volets : dans les cas de séparation ou de divorce, (i) favoriser la prise de décisions répondant aux besoins individuels des enfants; (ii) promouvoir la mise en place d'un système de justice familiale qui facilite le règlement rapide des problèmes de droit de la famille; (iii) accroître la conformité aux ententes parentales et le respect des ententes de pensions alimentaires. Pour ce faire, le Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant appuie les programmes de justice familiale axés sur l'enfant et les services offerts par les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales. L'expansion des tribunaux unifiés de la famille (TUF) constitue un autre élément-clé de la stratégie. La modification de la *Loi sur le divorce* et de sa législation représente le troisième élément de la stratégie.

MESURES PRINCIPALES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les provinces et les territoires à l'importance de tenir compte des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les modalités du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant, les provinces et les territoires doivent indiquer la façon dont leurs projets contribueront à l'atteinte des objectifs spécifiques visant l'amélioration de l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. • La Section de la famille, des enfants et des adolescents (FEA) a fait une présentation au Comité de coordination des hauts fonctionnaires – Justice familiale sur les objectifs du Plan d'action et nos responsabilités en vertu de celui-ci afin de sensibiliser les provinces et les territoires. • Le Service des affaires judiciaires s'est assuré que la lettre aux juridictions demandant des propositions visant les ressources du Tribunal unifié de la famille citait l'un des principaux objectifs fédéraux pour cette initiative, soit « assurer que l'accès aux services est maintenu, tant du point de vue géographique que de celui de la diversité des services offerts et des communautés desservies ». La lettre indique qu'il sera important que les propositions démontrent comment les plans d'expansion de la juridiction ont tenu compte des questions d'accès et de diversité, et cite la langue du service comme exemple précis. Le Ministère recevra les propositions finales au cours de l'exercice financier 2004-

	2005.
<ul style="list-style-type: none"> Assurer que la Section de la famille, des enfants et des adolescents (FEA) travaillant dans le cadre de la stratégie est informée des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> La FEA compte deux représentants au sous-comité consultatif, mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> – volet communautaire. En vertu de la FEA, la Stratégie de mesure et d'évaluation du rendement cite l'impact sur l'accès aux services pour les communautés de langue officielle et autres en situation minoritaire comme indicateur du succès de la stratégie. La Stratégie de mesure et d'évaluation du rendement des Tribunaux unifiés de la famille (TUF) cite l'impact sur l'accès aux services pour les communautés de langue officielle et autres en situation minoritaire comme indicateur du succès du modèle.
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les communautés de langue officielle en situation minoritaire à la stratégie. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Unité des communications et information juridique a produit et distribué des trousseaux d'information sur le droit de la famille en collaboration avec des groupes d'information juridique publique au Québec, en Ontario, au Manitoba et à Terre-Neuve. Une partie de ces trousseaux a été distribuée dans la langue de la minorité dans ces provinces. On s'est assuré que les communautés de langue officielle en situation minoritaire étaient bien représentées dans la distribution. De plus, un atelier sur le droit de la famille a eu lieu en Nouvelle-Écosse pour les fournisseurs de services travaillant au sein de la communauté francophone. L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse a coordonné les invitations à cet atelier.
<ul style="list-style-type: none"> Négocier des ententes de financement de projets avec les organisations provinciales et territoriales relativement à des projets qui avantageraient les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les 13 juridictions l'ont inclus dans leurs ententes de financement de projets (Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant). 	<p>Les services de justice à la famille au Québec sont gérés et exécutés par deux ministères, soit le ministère de la Justice du Québec et le ministère du Revenu du Québec. La contribution annuelle au ministère de la Justice du Québec a été de 2 855 007 \$. La diffusion de formulaires administratifs en anglais et de séances de formation offertes par des médiateurs ont été, encore une fois au</p>

	<p>cours de cet exercice, exécutées en anglais. Parmi les projets entrepris par le Ministère, certains ciblaient des questions précises concernant les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Exemple de projet : traduction et diffusion des formulaires administratifs qui sont envoyés aux parties dans le cadre d'un processus de séparation ou de divorce. Le ministère de la Justice du Québec offre également des séminaires d'éducation parentale en anglais. Ces séances d'information aux parents portent sur différents sujets, notamment le paiement d'une pension alimentaire et la garde et le droit de visite. Les séances offertes par les médiateurs étaient données une fois par mois.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le ministère de la Justice du Québec diffuse également des brochures d'information générale en français et en anglais sur les lois et règlements régissant les Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants au Québec. Ces brochures portent sur l'information de base concernant les services axés sur l'enfant, notamment les droits et responsabilités des parents, les mécanismes offerts pour suspendre les procédures judiciaires, la médiation, les séminaires obligatoires sur l'éducation parentale et la garde et le droit de visite. Toutefois, cela se fait grâce aux fonds de leur propre budget provincial.• La contribution annuelle au ministère du Revenu du Québec a été de 685 547 \$. Les brochures d'information de l'exercice précédent, le <u>Bulletin d'information sur la perception des pensions alimentaires trimestriel</u> et <u>La perception des pensions alimentaires – votre état de compte</u>, un bulletin annuel, ont été mises à jour, traduites et envoyées aux débiteurs et créanciers du Programme d'exécution.• http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/accueil.asp
--	--

	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère de la Justice du Manitoba a reçu une contribution annuelle de 618 814 \$. La stratégie manitobaine en matière de langues officielles nécessite la traduction des publications sur le droit de la famille et, lorsque cela est faisable, les services offerts dans le cadre d'initiatives du droit de la famille axé sur l'enfant sont offerts dans les deux langues officielles.• Le Manitoba a affecté des fonds au soutien de son programme d'éducation parentale bilingue. Ils ont également traduit et produit un <u>Guide sur la modification des ordonnances alimentaires pour enfants au Manitoba</u> et mis à jour le guide intitulé <u>Le droit de la famille au Manitoba</u>.• http://www.gov.mb.ca/justice/index.fr.html
	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère de la Justice de la Saskatchewan a reçu une contribution annuelle de 559 547 \$. En date de février 2004, le gouvernement de la Saskatchewan a officiellement adopté une politique de prestation de services en français. Le ministère de la Justice de la Saskatchewan collabore à la mise en œuvre de cette politique, laquelle vise à offrir des services dans les deux langues officielles lorsque cela est approprié. Depuis novembre 2002, Justice Saskatchewan a adopté une politique de prestation des services judiciaires en français. La base de données visant l'éducation parentale, mise sur pied au cours de l'exercice, sera dès 2004-2005 en mesure d'assurer le suivi des demandes de service en français; la base de données informatisée du Projet de modification des pensions alimentaires est actuellement en mesure de suivre les demandes de service en français. Enfin, le Bureau d'exécution des ordonnances alimentaires de la Saskatchewan a également une politique en matière de traduction française.• http://www.saskjustice.gov.sk.ca/

	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère du Procureur général de la Colombie-britannique a reçu une contribution annuelle de 1 779 985 \$. En Colombie-Britannique, seulement 1,3 % de la population est francophone et la province n'a reçu aucune demande de services en français. Pour certains services de justice familiale, la province dispose d'un budget pour l'utilisation d'interprètes pour les clients qui parlent une langue autre que l'anglais.• http://www.ag.gov.bc.ca/family-justice/
	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère de la Justice de l'Alberta a reçu une contribution annuelle de 1 391 044 \$. La province offre des services bilingues dans ses Centres d'information sur le droit de la famille d'Edmonton et de Calgary. Dans les palais de justice, la province a du personnel judiciaire bilingue qui peut offrir de l'aide. Les demandes d'aide ont toutefois été rares. Au cours des sept dernières années, seules quatre demandes ont été reçues. La province distribue également un feuillet d'information bilingue intitulé <u>Un guide vers une nouvelle approche</u>.• http://www.justice.gov.ab.ca/home/
	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère de la Justice du Yukon a reçu une contribution annuelle de 207 951 \$. La stratégie du Yukon en matière de langues officielles provient des articles 5 et 6 de la Loi sur les langues, LRY 2002, c. 133 et prévoit des services dans les deux langues officielles de la part du gouvernement du Yukon et des tribunaux. Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par l'Assemblée législative S.Y. 1988, c.13, s.5. Le public a, au Yukon, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions de l'Assemblée législative ou du gouvernement du Yukon pour en recevoir les services; il a le même droit à l'égard de

	<p>tout autre bureau de ces institutions là où, selon le cas, l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante ou l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les lignes directrices du Yukon en matière de publicité, de publication et d'autres formes de communication en français proviennent de la Loi. Ces lignes directrices indiquent qu'il existe un certain nombre de domaines prioritaires pour le développement de services en français « pratiques, réalisables et utilisés » sur lesquels le gouvernement du Yukon et la communauté francophone du Yukon se sont entendus. La justice est l'un des domaines prioritaires pour les services en français.• http://www.justice.gov.yk.ca/francais/index.html
	<ul style="list-style-type: none">• Les services judiciaires de la famille en Ontario sont administrés par deux ministères, soit le ministère du Procureur général et le ministère des Services sociaux et communautaires. Le ministère du Procureur général a reçu une contribution annuelle de 4 115 429 \$. Le Ministère offre des séances d'information et du matériel d'information public en français dans les endroits désignés bilingues, soit L'Orignal, Ottawa, Cornwall, London, Hamilton et Simcoe County (Barrie).• Le ministère des Services sociaux et communautaires a reçu une contribution annuelle de 1 028 857 \$. Dans le passé, le Ministère a mis à jour et traduit des feuillets d'information sur les services d'exécution des ordonnances qui sont offerts au grand public.• http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/

	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick a reçu une contribution annuelle de 456 034 \$.• Tous les services et produits sont offerts au public dans les deux langues officielles. La province continue d'offrir des services de justice familiale aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment le programme d'éducation parentale cerné au cours de l'exercice précédent : <u>Pour l'amour des enfants</u>. Ce programme d'éducation parentale est un cours d'une durée de six heures réparties en deux séances de trois heures, dont chacune est conçue pour répondre aux besoins de personnes ayant de faibles niveaux d'alphabétisation. Ce programme a été conçu pour aider les parents vivant une séparation à réduire les conflits entre parents et les effets négatifs qu'ils entraînent sur leurs enfants. Le programme a cerné des priorités et établi des objectifs, en vue de réduire les conflits entre les parents vivant une séparation ou un divorce et d'accroître la compréhension et l'utilisation des services de médiation. Il offre également des renseignements sur les aspects affectifs et juridiques du divorce, les procédures judiciaires, les méthodes de règlement extrajudiciaire des différends, les pensions alimentaires et les questions relatives à la garde et au droit de visite, et indique les ressources communautaires disponibles.• http://www.gnb.ca/0062/index-f.asp
--	---

	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère de la Justice de Nouvelle-Écosse a reçu une contribution annuelle de 422 804 \$.• Bien que le français ne soit pas une langue officielle en Nouvelle-Écosse, des efforts sont faits actuellement pour examiner la prestation de services en français dans la province. Un sondage a été effectué auprès du personnel des tribunaux afin de constituer un répertoire des employés bilingues. Des fonds ont été obtenus pour fournir des services en français et en anglais dans des centres de justice précis.• http://www.gov.ns.ca/just/
	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère de la Justice de l'Île du Prince-Édouard a reçu une contribution annuelle de 216 214 \$.• L'Île du Prince-Édouard a une <i>Loi sur les services en français</i> qui établit l'étendue des services qui doivent être fournis en français par les institutions gouvernementales. La Loi indique que lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les communautés acadienne et francophone utilisent un service de façon régulière, toutes les institutions gouvernementales devront s'assurer que la correspondance écrite en anglais ou en français envoyée à une institution gouvernementale reçoit une réponse dans la langue de correspondance originale, et que toutes les demandes de communiquer en anglais ou en français avec une institution gouvernementale soient respectées. Les enseignes dans les bureaux du gouvernement sont en anglais et en français. Le programme d'éducation parentale était offert en français dans la région Évangéline; toutefois, le nombre de participants n'était pas suffisant pour justifier le programme. Tout le matériel de ce programme, cependant, a été traduit en français et est offert sur demande aux parents intéressés. La communauté francophone de l'IPÉ est relativement

	<p>réduite. Le nombre ne justifie pas du personnel bilingue dans tous les bureaux de services de droit de la famille. Le bureau du Procureur général, toutefois, a accès aux services d'un traducteur en cas de demande de service en français. À ce jour, il n'y a jamais eu de demande de service en français dans le cadre d'un programme de droit familial. Le juge en chef de la Section de la première instance de la Cour Suprême est bilingue et peut entendre des causes en français sur demande.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la Justice du Nunavut a reçu une contribution annuelle de 210 685 \$. • Le Nunavut a examiné le besoin de traduction française. Toutefois, comme la majorité de la population est Inuit, le besoin de traduction française a été minime. Lorsqu'une traduction est nécessaire, le Nunavut traite chaque cas individuellement. • http://www.gov.nu.ca/justice.htm
	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest a reçu une contribution annuelle de 163 500 \$. • Les Territoires du Nord-ouest offrent des services en français au besoin et se base sur la demande pour déterminer la nécessité. Toutefois, tous les guides et les formulaires relatifs à la <i>Loi sur les ordonnances alimentaires interterritoriales</i> sont offerts en copie papier en anglais et en français, et leur site Internet fournit également les documents dans les deux langues officielles. • http://www.gov.nt.ca/
	<ul style="list-style-type: none"> • Terre-Neuve et Labrador évaluera le besoin d'inclure des exigences liées aux langues officielles dans tout projet entrepris. À l'heure actuelle, nombre de leurs juges (y compris les deux juges qui président aux tribunaux unifiés de la famille) ont suivi une formation linguistique

	<p>en français. Il y a un très petit pourcentage de francophones dans la province, mais leurs besoins devraient tout de même être pris en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • http://www.gov.nf.ca/just/
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et négocier des ententes auprès des organismes de vulgarisation et d'information juridiques et des associations professionnelles en vue de s'assurer que les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont pris en compte lors de l'élaboration de diverses publications d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune ressource disponible pour cet élément du Fonds pour l'exercice financier actuel.
<p><i>Responsables :</i> <i>Barbara Stewart, coordonnatrice par intérim, Service d'élaboration des programmes (FEA)</i> <i>Danielle Bruyère, analyste de programmes, Service d'élaboration des programmes (FEA)</i> <i>Suzanne Osborne, analyste de programmes, Service d'élaboration des programmes (FEA)</i> <i>Lise Lafrenière-Henrie, avocate conseil, Politiques en matière du droit de la famille (FEA)</i> <i>Jean Marquis, gestionnaire de programme, Communications (FEA)</i> <i>Catherine McKinnon, avocate, Affaires judiciaires</i></p>	

Stratégie nationale de prévention du crime

<http://www.prevention.gc.ca/>

OBJECTIF : Sensibiliser le Centre national de prévention du crime (CNPC) et son personnel régional aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en ce qui a trait aux programmes qui soutiennent la prévention de la criminalité tout en favorisant l'essor des communautés. La Stratégie nationale de prévention du crime ne fait plus partie du ministère de la Justice du Canada depuis le 31 décembre 2003. Cette initiative est maintenant sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des renseignements sur les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada (p. ex. : population, répartition géographique) en matière de prévention du crime afin d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer des collectivités plus sûres. 	<ul style="list-style-type: none"> • En plus de subventionner certains projets provenant des communautés de langue officielle en situation minoritaire, le CNPC s'est assuré que tout le matériel de promotion et de communication sur la Stratégie nationale de prévention du crime soit accessible dans les deux langues officielles afin d'aider les gens à avoir un accès facile à nos programmes de financement. • Le CNPC a également fourni des services en anglais et en français aux communautés de langue officielle en situation minoritaire en participant à des ateliers et à des conférences destinés à les aider à mieux comprendre comment élaborer et mettre en œuvre des initiatives de prévention du crime viables. Ces événements ont permis au CNPC d'obtenir de l'information sur les besoins et les priorités de ces communautés en matière de prévention du crime. • Les employés du CNPC qui ne sont pas à l'aise dans les deux langues officielles ont également été encouragés à parfaire leur formation linguistique afin de communiquer avec le public en français et en anglais. • Au total, 33 projets appuyés par le CNPC ont aidé les communautés minoritaires francophones et anglophones à entreprendre des initiatives liées à la prévention du crime pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2003. De ces projets, 28 visaient à répondre aux besoins des communautés minoritaires francophones, et 5 à ceux des

	<p>communautés minoritaires anglophones. Un rapport contenant une description de ces projets est à l'annexe E.</p>
<ul style="list-style-type: none">• Augmenter le nombre de communautés de langue officielle en situation minoritaire actives en matière de prévention du crime sur la liste d'envoi du CNPC afin qu'un plus grand nombre de ces groupes soient informés des questions et des activités visant la prévention du crime au Canada, ainsi que des différents programmes d'assistance offerts dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime.	<ul style="list-style-type: none">• Tous les directeurs, y compris les directeurs régionaux du CNPC et leur personnel, ont continué à se familiariser avec les organismes oeuvrant au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de pouvoir envisager de les inviter à présenter des propositions liées à la prévention du crime le cas échéant.• Dans le cadre d'un exercice de relations externes, le Centre national de prévention du crime s'est également efforcé d'étendre sa liste d'envoi principale pour atteindre un plus grand nombre de communautés de langue officielle en situation minoritaire d'un bout à l'autre du pays.

<ul style="list-style-type: none">• Susciter un plus grand nombre de présentations de projets et d'initiatives émanant de communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise de la Stratégie nationale de prévention du crime.	<ul style="list-style-type: none">• Pour ce qui est de cette réalisation, il est important, comme par les années passées, de souligner ce qui suit :<ul style="list-style-type: none">• toutes les activités importantes de promotion publique, de sensibilisation et de communication ayant trait à la Stratégie nationale de prévention du crime se sont déroulées en français et en anglais;• tous les programmes de financement visent à communiquer leurs messages de sensibilisation dans les deux langues officielles; les appels de proposition dans les journaux de langue française et anglaise ont été affichés dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada;• toutes les réponses aux demandes et à la correspondance des organismes et des particuliers ont été faites dans la langue utilisée par les demandeurs;• dans le cadre de ses activités quotidiennes, le Centre essaie toujours de respecter le niveau de bilinguisme institutionnel que demande le public qu'il dessert.
<p><i>Responsable :</i> <i>Pierre Sénécal, Conseiller principal en politique stratégique, Politique, recherche et planification stratégique</i></p>	

Fonds juridique de partenariats et d'innovation http://www.justice.gc.ca/fr/ps/pb/jpif.html	
OBJECTIF : Promouvoir l'amélioration du système de justice canadien.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et négocier des ententes avec les organismes de vulgarisation et d'information juridiques reconnus pour s'assurer que les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont pris en considération lors du développement de diverses publications d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ententes ont été signées avec des organismes de vulgarisation et d'information juridiques. Ces ententes visent à assurer que les activités de ces organismes tiennent compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elles visent également à encourager ces organismes à travailler avec les associations de juristes d'expression française. • Des lettres ont été envoyées à chacun des organismes de vulgarisation et d'information juridiques les invitant à nous indiquer la façon dont ils répondront aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Informer les communautés de langue officielle en situation minoritaire au sujet du Fonds juridique de partenariats et d'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Une présentation a été faite auprès de la Fédération des associations de juristes d'expression française et de ses associations membres quant au Fonds et ses objectifs.
<i>Responsables :</i> Karen Bron, Directrice par intérim, Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration Marc Rozon, Analyste principal de programmes Direction générale des programmes	

Politique sur la justice pour les jeunes http://www.justice.gc.ca/fr/ps/yj/	
OBJECTIF : Veiller à la diffusion de l'information sur la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> (LSJPA), sur la mise en œuvre de cette Loi, et sur l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes dans les deux langues officielles.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none">• Diffusion pan-canadienne de documents écrits et/ou interactifs sur la nouvelle <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> dans les deux langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">• La Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes a produit et distribué un nouvel outil d'information destiné spécialement aux jeunes et aux professionnels qui travaillent avec eux (enseignants, intervenants sociaux, etc.). Le « Programme multimédia d'information sur la justice pour les jeunes » fournit de l'information au moyen d'enquêtes animées et interactives concernant la nouvelle loi, les conséquences d'une infraction pour un jeune et l'apport des professionnels intervenant à chaque étape du cheminement judiciaire applicable aux jeunes au Canada. Le programme comprend deux cédéroms et un guide fournissant des conseils et des idées d'activités aux responsables de l'animation. Cet outil est décrit et annoncé dans le site web de la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes, et on peut le commander en écrivant à youth-jeunes@justice.gc.ca.• Cet outil a fait l'objet d'une stratégie dynamique de distribution, et des échantillons ont été envoyés aux conseils scolaires de tout le pays puisqu'ils s'adressent en premier lieu aux professeurs du secondaire. Les données de distribution pour 2003-2004 montrent que les trousseaux ont été distribués à des communautés de langue officielle en situation minoritaire (surtout aux conseils, divisions et districts scolaires et parfois aux conseils régionaux de santé et de services sociaux, aux organismes d'aide juridique, aux collèges, aux associations jeunesse et aux associations de professeurs intervenant auprès de communautés de langue officielle en

	<p>situation minoritaire) de chaque province et territoire du Canada. Plus de 4 000 trousseaux ont été distribués à la grandeur du pays l'an dernier.</p> <ul style="list-style-type: none">• On a continué de distribuer des brochures explicatives et des documents explicatifs sur cédérom dans les deux langues à la grandeur du Canada. Plus de 12 000 brochures ont été distribuées et la brochure ainsi que le cédérom explicatif ont été diffusés dans les deux langues officielles par le site Internet de la Section.• La Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes a conçu et produit une série d'outils d'information sur la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> à l'intention des victimes de délinquance juvénile. Cette série bilingue comprend un dépliant et un ensemble de trois fiches d'information portant sur différents sujets intéressant les victimes d'un crime commis par un jeune. Ces produits ont été diffusés à grande échelle au Canada, souvent par l'entremise d'organismes de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ); leur lancement a eu lieu au premier colloque national tenu par le ministère de la Justice sur les victimes de la criminalité, à Ottawa, le 3 novembre 2003.
<ul style="list-style-type: none">• L'inclusion des considérations de l'article 41 dans le développement du plan de communications pour la section de la justice pour les jeunes.	<ul style="list-style-type: none">• Conformément aux responsabilités du gouvernement fédéral relativement à l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>, la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes a élaboré pour 2004-2005 un plan de communication comprenant ce qui suit :<ul style="list-style-type: none">• Sous la rubrique « clientèle-cible » des activités de communications, on peut lire le sous-titre et la description qui suivent :<ul style="list-style-type: none">• <i>Groupes linguistiques minoritaires : On s'efforcera tout particulièrement de rejoindre les collectivités francophones du Nord ontarien</i>

	<p><i>(Hearst, Kapuskasing, Penetanguishene), de l'Est ontarien (Cornwall, Alfred), de la Nouvelle-Écosse (Cheticamp, Ste-Anne, Saulnierville), du Nouveau-Brunswick (Shediac, Moncton, Edmunston, Campbellton), du Manitoba (Saint-Boniface), de l'Alberta (rivière de la Paix) et du Nord (Iqaluit, Yellowknife, Labrador).</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des conférences nationales sur certaines questions liées à la <i>LSJPA</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'an dernier, la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes a organisé et accueilli plusieurs forums destinés aux professionnels de la justice applicable aux jeunes s'intéressant à des problématiques particulières comme le syndrome d'intoxication fœtale à l'alcool, la santé mentale, etc. Dans tous les cas, les participants ont eu droit à des services d'interprétation simultanée. Soulignons en particulier le Forum national des avocats de la défense sur la justice pour les jeunes, qui a eu lieu à Ottawa les 27 et 28 mars 2004 et auquel participaient des avocats travaillant en pratique privée ou pour l'aide juridique en provenance de plusieurs communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada.
<ul style="list-style-type: none"> • Distribuer l'information sur le fonds de renouvellement du système applicable aux jeunes aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Section s'est engagée à ce que les prochains appels de propositions de financement du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes soient envoyés spécialement aux organismes communautaires présents auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. La Section fera appel aux services du Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme du Ministère pour déterminer quelles organisations en particulier devraient être ciblées et pour ménager les attentes, étant donné qu'un appel de proposition ne doit pas être interprété comme une garantie d'obtention de ressources.

<ul style="list-style-type: none">• Adapter les critères d'accessibilité du volet « Vulgarisation et information juridiques » du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes pour faire valoir l'importance de la production de documents sur la <i>LSJPA</i> dans les deux langues officielles pour cibler les communautés de langue officielle en situation minoritaire.	<ul style="list-style-type: none">• Les critères d'accessibilité du volet « Vulgarisation et information juridiques » du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes pour 2004-2005 ont été formulés et communiqués à des organismes de vulgarisation et d'information juridiques, y compris ceux qui sont désignés par le ministère de la Justice, à la grandeur du Canada. Ces critères énoncent clairement la volonté de l'Initiative du fonds de renouvellement de justice pour les jeunes de combler des « lacunes connues » en faisant produire et distribuer de l'information sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et sur la justice applicable aux jeunes auprès de clientèles-cibles spécifiques, dont les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
<ul style="list-style-type: none">• Subventionner des projets qui touchent les communautés de langue officielle en situation minoritaire.	<ul style="list-style-type: none">• On trouvera à l'annexe C une description sommaire d'un échantillon de projets financés par le Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes en 2003-2004 et touchant dans une certaine mesure les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
<p><i>Responsable :</i> <i>Catherine Latimer, avocate générale et directrice générale, Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes, Division des politiques en matière de droit pénal et justice communautaire</i></p>	

Initiative sur la violence familiale (composante Justice)

<http://www.justice.gc.ca/fr/ps/fm/>

OBJECTIF : Renforcer la capacité du système de justice pénal à faire face aux problèmes de violence familiale, promouvoir la sensibilisation continue du public aux questions de violence familiale et accroître la participation du public dans l'élaboration de solutions au problème de violence familiale.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none">Négocier des ententes de financement de projets avec des organismes non gouvernementaux et/ou des provinces et territoires visant la mise sur pied de projets d'intérêt pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.	<ul style="list-style-type: none">Une entente de financement a été signée avec la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises. (Voir l'annexe D pour une description du projet).
<ul style="list-style-type: none">Promouvoir l'Initiative sur la violence familiale (composante Justice) auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire	<ul style="list-style-type: none">Des rencontres ont eu lieu avec des organismes de langue officielle en situation minoritaire afin de promouvoir le programme et les aider à déposer des demandes de financement rencontrant les exigences du programme.Un document explicatif a été préparé lequel a été distribué lors du symposium sur les langues officielles en Ontario en décembre 2003.Des représentants de l'Initiative ont participé à la rencontre annuelle du réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques.Formulation de réponses à des demandes téléphoniques sur l'Initiative provenant de groupes communautaires de langue officielle en situation minoritaire.

Responsable :

*Karen Bron, Directrice par intérim, Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration
Direction générale des programmes*

Formation juridique	
<p>OBJECTIF : Assurer un rapprochement des communautés et une meilleure sensibilisation aux droits linguistiques, tant au ministère de la Justice qu'auprès de ses partenaires, au moyen d'activités de formation.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'organiser et de dispenser un cours s'adressant aux étudiants de droit civil et de common law désireux d'apprendre les plus récents développements dans le domaine de la pratique du droit dans le secteur public, conjointement avec les facultés de droit civil et de common law de l'Université d'Ottawa. Ce cours est donné par des experts du Ministère, dans un format bijuridique et dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cours « Développements récents en droit fédéral » a été offert à la session d'automne 2003 aux étudiants de la Faculté de droit civil et de la Faculté de common law de l'Université d'Ottawa.
<ul style="list-style-type: none"> Collaborer à la mise sur pied d'un atelier sur les récents développements dans le domaine des droits linguistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> L'atelier « Sortie de sa langueur : la revitalisation du droit des langues officielles » a été offert en anglais et en français le 29 avril 2003. Le programme comportait une présentation sur la nature et la portée de l'engagement à promouvoir le français et l'anglais.
<ul style="list-style-type: none"> Offrir un forum sur la pratique juridique en droits linguistiques aux employés de Justice. 	<ul style="list-style-type: none"> Un forum sur le pratique intitulé "Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse : Le début d'un nouveau type de réparation sous la Charte" a été offert le 20 janvier 2004. Cette activité traitait des réparations constitutionnelles dans le contexte de l'article 23 de la Charte portant sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité.
<p><i>Responsable :</i> Bruno Thériault, Avocat, Directeur des programmes, Direction générale du développement professionnel</p>	

Priorités et planification	
<p>OBJECTIF : Promouvoir, au moyen du Plan de projet de politiques (PPP), l'appui et le respect de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans le développement et la mise en oeuvre des politiques du ministère de la Justice.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'incidence des politiques proposées sur le respect de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans les propositions de politique préparées pour l'examen du Comité des orientations et de l'Équipe de revue stratégique du ministère de la Justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité des orientations a encouragé les auteurs à prendre en considération les répercussions de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> pour les propositions de politiques soumises pour discussion et (ou) approbation. • En 2003-2004 les auteurs des propositions de politiques soumises ont été les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Direction générale des programmes, Secteur des politiques • Service fédéral des poursuites • Groupe du droit public • Groupe de la coopération internationale • Services ministériels • Section de l'intégration et de la coordination de la politique, Secteur des politiques • Section de la famille, des enfants et des adolescents, Secteur des politiques • Portefeuille des affaires autochtones • L'Équipe de revue stratégique a examiné les répercussions de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans son examen des présentations au Cabinet soumises par le ministère de la Justice. Cette année, sept mémoires au Cabinet ont été examinés.
<p><i>Responsable :</i> <i>Cheryl Grant, Directrice, Division des priorités et de la planification</i></p>	

Relations intergouvernementales et externes	
OBJECTIF : S'assurer que l'on tient compte des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la planification d'initiatives de consultation ou d'engagement des citoyens.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour la liste des groupes de langue officielle en situation minoritaire dans la base de données sur les consultations et faire des recherches dans celle-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> Des représentants des groupes de langue officielle en situation minoritaire ont été invités à rencontrer le ministre de la Justice à Halifax (20 janvier), Winnipeg (23 janvier) et à Montréal (19 février) dans le cadre de sa tournée de consultation à travers le pays.
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer à l'intention des fonctionnaires du ministère de la Justice et offrir à ces derniers dans les deux langues officielles, un cours sur les techniques et les pratiques en matière de participation du public à une consultation. 	<ul style="list-style-type: none"> Complété en avril 2003.
OBJECTIF : Identifier des experts bilingues en consultation publique.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> Dresser une liste des experts et maintenir cette liste à jour au moyen d'une base de données. 	<ul style="list-style-type: none"> Continu. La base de données des ressources de consultation est constamment mise à jour et des mesures sont prises pour s'assurer qu'il est tenu compte des langues officielles lorsqu'on recherche des experts-conseils dans le domaine de la participation publique.
OBJECTIF : Assurer le traitement égal dans les deux langues officielles de tous les documents préparés pour des réunions fédérales/provinciales/territoriales (f/p/t).	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la pratique selon laquelle tous les documents préparés pour les rencontres f.-p.-t. sont disponibles simultanément dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Continu.

OBJECTIF : S'assurer que l'information distribuée à l'interne concernant des événements importants qui surviennent dans les provinces et les territoires soit disponible dans les deux langues officielles.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none">Établir l'usage d'envoyer les bulletins d'actualité en bref des p.-t. concernant les élections, les budgets et les discours du Trône dans les deux langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">Continu.
OBJECTIF : Assurer le traitement égal des deux langues officielles lors des réunions f.-p.-t. pour ce qui est de l'interprétation simultanée et l'utilisation des nouvelles techniques de communication.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none">Maintenir la pratique selon laquelle l'interprétation simultanée est disponible pour toutes les réunions f.-p.-t.	<ul style="list-style-type: none">Continu.
<i>Responsable :</i> <i>David Dendooven, Conseiller juridique, Division des relations intergouvernementales et externes</i>	

Groupe des services de rédaction	
<p>OBJECTIF : Répondre aux exigences selon lesquelles les projets de loi et de règlements doivent être rédigés dans les deux langues officielles de manière à assurer le soutien de la version française tout au long du processus législatif et réglementaire.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler aux ministères clients qu'ils doivent désigner pour chaque projet de loi ou de règlement des fonctionnaires capables de donner des instructions relatives à la rédaction et de commenter les textes successifs dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme l'année dernière, des réunions avec plusieurs directeurs des services juridiques de différents ministères ont eu lieu, pendant lesquelles on a répété qu'il était important de soutenir le processus législatif dans les deux langues officielles. • Au besoin, des discussions ont eu lieu avec des fonctionnaires des ministères et des organismes pour les informer de la Directive du Cabinet sur l'activité législative et leur préciser qu'ils devaient fournir des instructions relatives à la rédaction et examiner les versions successives en français ainsi qu'en anglais. • Les cours offerts aux représentants des ministères clients le sont dans les deux langues officielles. De plus, ces cours réitèrent la nécessité pour eux de fournir leur appui au processus de rédaction législatif et réglementaire dans les deux langues officielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître le bilinguisme des rédacteurs législatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des rédacteurs ont pris des cours afin d'apprendre le français ou l'anglais ou d'améliorer leurs capacités à travailler dans les deux langues officielles. • Les réunions du personnel et les discussions de groupe sont toujours tenues dans les deux langues officielles.

<ul style="list-style-type: none">• Rédaction de deux projets de loi en français à l'usage des provinces dans le cadre de la <i>Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada</i>.	<ul style="list-style-type: none">• La Section de la législation est responsable de la rédaction en français des deux projets de loi suivants :<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Loi d'harmonisation des enquêtes publiques, et</i>▪ <i>Loi sur les contrats illégaux.</i>
<p><i>Responsables :</i> <i>Katharine MacCormick, Première conseillère législative, Direction des services législatifs</i> <i>Daniel Ricard, Premier conseiller législatif adjoint, Direction des services législatifs</i></p>	

Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction	
<p>OBJECTIF : De concert avec les contentieux ministériels concernés, mettre en oeuvre la démarche d'harmonisation des lois et des règlements fédéraux jugés prioritaires, existants et en voie d'adoption, avec le droit civil du Québec dans le respect de ses deux auditoires juridiques, francophones et anglophones, au moyen de propositions de modifications législatives et réglementaires. De plus, une attention particulière est apportée au respect de la common law en français. (Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec)</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> Dans le prolongement de l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2001 de la <i>Loi d'harmonisation no 1 du droit fédéral avec le droit civil</i> (L.C 2001, ch. 4), élaborer un second projet de loi omnibus d'harmonisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'un deuxième projet de loi omnibus d'harmonisation, suite à un processus de consultations publiques.
<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser, en priorité, les lois et les règlements fédéraux en voie d'adoption. 	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation de législation nouvelle. <ul style="list-style-type: none"> Législation fiscale : 7 projets de lois, 3 lois et 1 projet de règlement ont fait l'objet de travaux d'harmonisation (équipe fiscale). Autre législation : 29 projets de lois et 145 projets de règlements ont fait l'objet de travaux d'harmonisation (équipe du droit comparé, révision systématique).
<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser, subsidiairement, des lois et des règlements fédéraux existants dans le cadre de projets de loi d'harmonisation distincts et déposés périodiquement. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du travail d'harmonisation sur la totalité des règlements découlant des lois harmonisées dans la <i>Loi d'harmonisation no 1</i> et des lois visées dans la deuxième série de propositions d'harmonisation; afin que les termes employés dans les règlements puissent être conformes aux termes harmonisés dans les lois : 137 règlements ont fait l'objet de travaux d'harmonisation (équipe du droit commercial et du droit administratif). Poursuite du travail d'harmonisation de lois et règlements déjà existants, en collaboration avec les ministères clients. Afin de bénéficier de leurs compétences particulières en égard à certains domaines et concepts de droit, des contrats de

	<p>recherche ont été attribués à des experts reconnus en droit commercial, fiscal, comparé et en interprétation des lois.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Assurer, à l'occasion de ces propositions, l'amélioration des dispositions de common law d'expression française. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre d'un programme d'échange professionnel, collaboration avec une universitaire spécialiste de la common law en français et du droit commercial, en détachement auprès du ministère de la Justice.
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer, eu égard aux propositions de modifications législatives et réglementaires, les consultations appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> Suite aux consultations publiques portant sur la <i>Deuxième série de propositions visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec</i> (prévues pour être tenues du 1^{er} janvier au 30 avril 2003, puis prolongées jusqu'en août 2003), prise en compte des commentaires reçus dans la préparation d'un deuxième projet de loi omnibus. (NB. La <i>Deuxième série de propositions visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec</i> portait sur 29 lois).
<ul style="list-style-type: none"> Fournir ponctuellement un appui en matière de bijuridisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Des avis juridiques ont été rendus en matière de bijuridisme pour les besoins d'autres unités au sein du gouvernement fédéral.
<p>OBJECTIF : Faire rayonner la démarche d'harmonisation et promouvoir le bijuridisme canadien.</p>	
<p>PRINCIPALES MESURES</p>	<p>RÉALISATIONS 2003-2004</p>
<ul style="list-style-type: none"> Publier des textes en matière de droit civil, de droit comparé et d'harmonisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Des fiches terminologiques portant sur les propositions d'harmonisation de la deuxième série de propositions sont en voie d'élaboration pour publication en temps utile sur le site du ministère de la Justice. Publication par l'Association canadienne d'études fiscales d'un recueil bilingue dédié à la fiscalité et à l'harmonisation des lois fiscales fédérales, composé d'études préparées par des experts à la demande du ministère de la Justice, ainsi que par des juristes du ministère de la Justice.

<ul style="list-style-type: none">• Participer à la promotion du bijuridisme	<ul style="list-style-type: none">• Des articles traitant de bijuridisme ont été publiés dans diverses revues et journaux juridiques.• Afin d'encourager les étudiants en droit à s'intéresser au bijuridisme, des contrats de recherche ont été attribués dans le cadre du programme de contrats de recherche en bijuridisme canadien.• 28 présentations (conférences et formations) ont été effectuées devant des auditoires spécialisés.
<p><i>Responsables:</i> <i>Katharine MacCormick, Première conseillère législative, Direction des services législatifs</i> <i>Marc Cuerrier, Avocat général principal, Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction</i></p>	

Section du perfectionnement et des projets spéciaux	
<p>OBJECTIF : Établir un programme de perfectionnement professionnel bilingue à l'intention du personnel de la Direction des services législatifs et sensibiliser les fonctionnaires qui prennent part à l'activité législative du gouvernement à l'importance d'un appui bilingue aux rédacteurs législatifs.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir au personnel de la Direction des services législatifs des cours portant sur divers aspects de la rédaction législative, tant en français qu'en anglais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme au cours des dernières années, la Direction des services législatifs a offert un programme de formation en légistique en français et en anglais à son personnel et à plusieurs fonctionnaires provenant de divers ministères fédéraux.
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux fonctionnaires qui prennent part à un projet législatif ou réglementaire des cours leur permettant de se préparer adéquatement à l'exercice de leurs fonctions et de s'acquitter des obligations qui leur incombent – au titre de la Directive du Cabinet sur l'activité législative – de fournir un appui bilingue aux rédacteurs législatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs séminaires portant sur des aspects plus spécialisés de la rédaction législative (e.g. procédure parlementaire, sanction royale, dispositions de coordination, etc.) ont été tenus – en français et en anglais – à l'intention du personnel de la Direction des services législatifs et de celui des services juridiques ministériels. • Un site intranet où figurent les principaux outils dont se servent les rédacteurs, tant en anglais qu'en français, a été créé de façon à faciliter l'accès à ces sources précieuses – et adaptées à chaque langue – que constituent les lignes directrices applicables à la rédaction des textes législatifs fédéraux. • Des cours portant sur les processus législatif et réglementaire – et le rôle des divers intervenants à ceux-ci – ont été offerts, en français et en anglais, aux fonctionnaires qui prennent part à l'activité législative du gouvernement.
<p><i>Responsables :</i> <i>Katharine MacCormick, Première conseillère législative, Direction des services législatifs</i> <i>Philippe Hallée, Directeur du perfectionnement et des projets spéciaux, Section du perfectionnement et des projets spéciaux</i></p>	

Division de la recherche et de la statistique http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/	
OBJECTIF : Effectuer une étude sur l'aide juridique et les langues officielles au Canada.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> En février 2004, le ministère a publié une étude sur l'aide juridique et les langues officielles au Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Prairie Research Associates, <i>Étude sur l'aide juridique et les langues officielles au Canada</i>, ministère de la Justice, Ottawa, 2004. Rapport de recherche présentant les résultats d'une étude des problèmes à fournir des services d'aide juridique dans les deux langues officielles. (http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/LARS03-1a.html)
OBJECTIF : Fournir un soutien à l'élaboration de la politique fédérale en matière d'aide juridique, afin d'encourager l'accessibilité aux services d'aide juridique dans les deux langues officielles.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2003-2004
<ul style="list-style-type: none"> Des données ont été recueillies au moyen de visites sur place et d'entrevues téléphoniques, de l'examen de documents et d'un sondage aléatoire auprès de la population des régions à forte concentration de personnes parlant la langue officielle de la minorité. 	<p>Résultats de recherche indiquant des stratégies destinées à améliorer l'accès dans les deux langues officielles, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les programmes d'aide juridique devraient présenter une offre active de services aux personnes parlant la langue officielle de la minorité. On devrait augmenter l'accessibilité de la documentation au public sur les services d'aide juridique dans la langue officielle de leur choix. Besoin d'améliorer les services de réception et d'accueil dans les deux langues officielles minoritaires. Besoin de diverses stratégies pour encourager la participation des juristes de langue française au système d'aide juridique. Besoin de formation additionnelle pour les juristes bilingues sur la terminologie et les procédures juridiques en français.
<i>Responsable :</i> Stan Lipinski, directeur, Division de la recherche et de la statistique	

SIGNATURE

Original signé par Michel Bouchard

Michel Bouchard
Sous-ministre délégué à la Justice

5 juillet 2004

Date

ANNEXE A

Réalisations des coordonnateurs régionaux

Bureau régional de l'Alberta (Edmonton)

Du mois d'avril 2003 au mois de mars 2004, le bureau régional de l'Alberta du ministère de la Justice a participé aux activités suivantes en vue de promouvoir des liens durables avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- Participation à la rencontre des collectivités francophones et des ministères de 2003, à laquelle ont participé les bureaux de l'Alberta de divers ministères fédéraux, organismes fédéraux et sociétés d'État et des organisations francophones de l'Alberta;
- Participation à des réunions avec Patrimoine canadien, concernant la mise en œuvre des responsabilités du Ministère relativement à la *Loi sur les langues officielles*;
- Participation à des réunions avec les directeurs de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Marianne Rivoalen
Coordonnatrice régionale, Région des Prairies

**Bureaux régionaux de l'Atlantique
(Terre-Neuve, Î.-P.-É., Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick)**

Liaison et relations externes

- Les médias francophones et acadiens ont été mis à profit dans toute la région pour communiquer l'information concernant la Stratégie nationale de prévention du crime.
- Des présentations ont été faites par le personnel du CNCP sur les programmes du ministère de la Justice du Canada, la méthode du Ministère relativement à la mise en œuvre de l'article 41 de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que la Stratégie nationale de prévention du crime aux groupes suivants : Le Comité Communauté / Ministères fédéraux au Nouveau-Brunswick et le Comité d'orientation aux affaires francophones à Terre-Neuve et Labrador.
- Le personnel de la Stratégie nationale de prévention du crime a participé à des rencontres ou à des événements avec les groupes suivants : à l'Île du Prince-Édouard, le Groupe consultatif communautaire Évangéline; à Terre-Neuve et Labrador, le Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve et Labrador, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, et les Femmes francophones de l'ouest du Labrador.
- Le bureau régional de l'Atlantique a été représenté au Comité sur les langues officielles des Conseils fédéraux de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador, et a nommé un coordonnateur régional de l'article 41, qui a établi le contact avec les deux autres Comités des langues officielles. Le coordonnateur régional a participé à une discussion entre le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse et la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse (FANE) au sujet du plan de développement de la FANE.
- Le président de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse a été invité à rencontrer le nouveau ministre, Irwin Cotler, lors d'une rencontre avec des intervenants à Halifax le 20 janvier. Un représentant du bureau régional de l'Atlantique a assisté au Forum sur les droits linguistiques organisé le 20 mars par l'Association.

Soutien au développement communautaire

- Au cours de l'année, cinq nouveaux projets ont été approuvés pour les collectivités francophones et acadienne au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités (PMC). À l'Île-du-Prince-Édouard, la deuxième année de financement a été approuvée pour un groupe de femmes acadiennes. De plus, sept nouveaux projets au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard ont été approuvés, y compris une composante de relations externes francophone/acadienne. Un résumé de tous les projets approuvés dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire se trouve à l'annexe E.

*Jane Rutherford, coordonnatrice régionale
(jusqu'au 12 décembre 2003)
Andy Watt, coordonnateur régional*

Bureau régional de la Colombie-Britannique

Le bureau régional a consolidé sa participation au sein du sous-comité interministériel sur les langues officielles, qui relève du Conseil fédéral du Pacifique. Le coordonnateur a participé à presque toutes les réunions au cours de l'année. Ce comité se veut le lien entre la communauté francophone de la Colombie-Britannique et les ministères fédéraux et il s'assure que toute l'information pertinente est communiquée à la communauté, particulièrement en ce qui concerne les programmes, les subventions et les contributions fédéraux qui pourraient être pertinents à la communauté. Parmi les autres activités du sous-comité on peut noter les suivantes :

- Coordination avec la représentante de la province pour les langues officielles.
- Discussions interministérielles sur du financement à accorder à l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique (AJEFCB).
- Discussions avec la Société de développement de la Colombie-Britannique (SDE).

Le coordonnateur s'est aussi impliqué avec la Stratégie nationale de prévention du crime dans les discussions avec La Boussole, un organisme d'aide aux jeunes francophones du centre-ville de Vancouver, à propos des subventions qui furent octroyées à l'organisme. Nous nous sommes rendus à leur centre communautaire pour avoir une meilleure idée des besoins de l'organisme.

Nous avons aussi tissé des liens directs avec l'AJEFCB à l'aide de réunions bilatérales pour nous assurer que leurs priorités soient prises en considération par le Ministère, particulièrement en ce qui a trait au Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Le bureau régional a aussi décidé de continuer son implication avec la communauté francophone en confirmant le rôle du coordonnateur régional pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Pierre Rousseau
Coordonnateur régional

Bureau régional du Québec

Liaison avec les agents de programmes régionaux et nationaux du ministère de la Justice

- La coordonnatrice régionale a collaboré très activement avec l'équipe du Centre national de prévention du crime (CNPC), région du Québec, pour faciliter les liens entre les différents programmes nationaux et ceux administrés en région afin de soutenir une présence réelle auprès de la communauté anglophone.
- Lors d'une rencontre du ministre de la Justice avec des représentants des groupes communautaires intéressés aux problématiques de la justice à Montréal en février 2004, la participation d'une représentante des groupes minoritaires anglophones a été assurée.
- Au Québec, jusqu'à maintenant, le CNPC assurait une réelle présence du ministère de la Justice auprès des groupes de la minorité linguistique anglophone. Compte tenu du départ du CNPC pour le ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada, des mesures devront être prises afin de maintenir le lien du ministère de la Justice avec les communautés anglophones.

Liaison avec les agents régionaux de Patrimoine canadien

- Des contacts ont été établis avec la responsable des programmes pour les minorités linguistiques au Québec de Patrimoine canadien et une collaboration est prévue entre le ministère de la Justice et Patrimoine canadien en ce qui concerne les minorités linguistiques du Québec.
- Une rencontre interministérielle est prévue avec les groupes anglophones du Québec intéressés aux différents programmes fédéraux.

Liaison avec l'Administration centrale

- La coordonnatrice régionale a assisté à la rencontre de Planification stratégique de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) tenue à Ottawa en février 2004.
- La coordonnatrice régionale participe au réseau des coordonnateurs régionaux de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Lise Bertrand
Coordonnatrice régionale

Johanne D'Auray
Directrice régionale principale

Bureau régional de Saskatoon

Liaison et relations externes

Le coordonnateur régional a participé à plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire en Saskatchewan.

- Plusieurs communications par téléphone et par courriel ont été faites avec les membres de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) sur divers dossiers tels que les lignes téléphoniques d'aide aux victimes d'abus, des rappels d'utiliser la « Lettre d'intérêt » pour les programmes du Centre national de prévention du crime, des rappels des dates de clôture pour la présentation des projets lorsque les échéances approchaient, ainsi que pour fournir du soutien, des conseils et des suggestions.
- Participé aux deux seules réunions prévues avec Patrimoine canadien où l'ACF était représentée, soit :
 - Regina le 16 septembre et le 4 décembre
- Présentations du Programme national de prévention du crime à la communauté fransaskoise :
 - le 2 mai à l'Association afro-antillaise, car leur population francophone augmente à Saskatoon;
 - le 5 mai à un policier francophone de Saskatoon. La présentation a été faite au responsable de la promotion de la prévention du crime auprès de la communauté francophone de Saskatoon;
 - le 16 mai, la présentation a été faite aux divers comités de la communauté francophone de Saskatoon.

Divers :

- Le coordonnateur régional a fait une présentation, au nom du coordonnateur national, lors de la rencontre des coordonnateurs nationaux qui a eu lieu à Regina le 15 mai. Le coordonnateur régional présentait les commentaires du ministère de la Justice sur le Fonds d'appui d'accès à la justice dans les deux langues officielles dans le cadre du Plan d'action sur les langues officielles. En soirée, le coordonnateur a également assisté au banquet de la communauté fransaskoise et de Patrimoine canadien.
- Le 24 avril, le coordonnateur régional a organisé une présentation au groupe de gestion de Saskatoon du ministère de la Justice faite par l'agent de liaison pour la Saskatchewan, du Bureau de la Commissaire aux langues officielles.
- Le 22 septembre, le coordonnateur régional a assisté à la rencontre conjointe des coordonnateurs régionaux et des gestionnaires de programmes de la prévention du crime à Ottawa.

Noël Bernard
Coordonnateur régional, Saskatchewan

Bureau régional du Manitoba

Du mois d'avril 2003 au mois de mars 2004, la coordonnatrice régionale du bureau du Manitoba a participé aux activités suivantes en vue de promouvoir les communautés de langue officielle en situation minoritaire :

Liaison avec l'administration centrale

- Participation aux appels conférence du réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques qui a lieu toutes les six semaines;
- Participation à la rencontre annuelle des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques en mars 2004 à Ottawa;
- Participation à la rencontre conjointe des coordonnateurs régionaux et des agents de programmes du Centre national de prévention du crime (CNCP) en septembre 2003;
- La coordonnatrice régionale a travaillé de très près avec les agents de programmes du CNCP.

Liaison avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire

- La coordonnatrice régionale a communiqué avec plusieurs communautés de langue officielle en situation minoritaire du Manitoba ainsi que Patrimoine canadien pour les informer sur son rôle en tant que coordonnatrice régionale du ministère de la Justice du Canada;
- Rencontres régulières avec le conseiller spécial pour les services en français pour le Manitoba.
- Participation régulière aux réunions du conseil de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM);
- Participation à l'assemblée annuelle de l'Entretiens des franco-manitobaines Inc., du Réseau Action Femmes Manitoba Inc., de l'AJEFM et de la Société Franco-Manitobaine.

Marianne Rivoalen
Coordonnatrice régionale, Région des Prairies

Bureau régional de l'Ontario

Liaison avec les agents régionaux de Patrimoine canadien et participation au Sous-comité des langues officielles du Conseil fédéral de l'Ontario.

Liaison avec l'administration centrale

- Participation au réseau des coordonnateurs régionaux pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.
- Participation à la « Réunion conjointe des coordonnateurs régionaux pour l'article 41 de la *Loi sur les Langues Officielles* et des gestionnaires de programmes du Centre national de la Prévention du Crime tenue à Ottawa le 22 septembre 2003.

À noter

- Tel que convenu, la coordination des responsabilités engendrées par la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* pour la province de l'Ontario n'est plus du ressort du Bureau régional de l'Ontario mais de l'administration centrale, et ce depuis janvier 2004.
- Le Centre national de la prévention du crime (CNPC) ne fait plus partie du ministère de la Justice depuis le 12 décembre 2003 suite à une réorganisation gouvernementale. Le CNPC était le principal programme du Ministère servant à tisser des liens entre le ministère de la Justice de la région de l'Ontario et les différentes communautés de la province.

Julie Jai
(jusqu'en Janvier 2004)
Coordonnatrice régionale, Région de l'Ontario

Bureau régional du Yukon

Liaison avec le coordonnateur des programmes et des politiques ministérielles du ministère de la Justice

Le coordonnateur communautaire pour la Prévention du crime maintient le groupe francophone local « Les EssentiElles » sur la liste de distribution des ressources provenant du Centre national de prévention du Crime (CNPC) et du Centre international pour la prévention de la criminalité. La communauté francophone a également été informée des programmes du CNPC et des dates de clôture pour la présentation des demandes. Le coordonnateur pour la prévention du crime dans la Région du nord était intéressé à examiner les besoins en termes de langue officielle dans le territoire, avec l'aide du Programme de mobilisation de communautés et les autres programmes de prévention du crime. Toutefois, le CNPC a été retiré du portefeuille du ministère de la Justice cette année; ce projet a donc été mis en attente.

Liaison avec l'Administration centrale

Le coordonnateur régional participe aux appels conférence du Réseau des coordonnateurs régionaux pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Divers

Nous avons gardé contact avec l'Association Franco-Yukonnaise, afin de s'assurer que nos services sont présentés à la collectivité francophone du Yukon. Nous avons fourni à l'Association Franco-Yukonnaise de l'information sur les Rendez-vous de la Francophonie. Nous sommes en outre en mesure de donner des présentations en français aux élèves de l'École Émilie-Tremblay à Whitehorse sur diverses questions de justice pénale.

Peter Chisholm
Coordonnateur régional

Bureau régional des Territoires du Nord-Ouest (Yellowknife)

Liaison avec les agents régionaux et nationaux de programmes du ministère de la Justice et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

- Participation à la rencontre entre les agents de programmes du Centre national de la prévention du crime (CNPC) et le réseau des coordonnateurs régionaux en septembre 2003.
- Participation à une rencontre entre le CNPC et l'Association Franco-Ténoise (AFT) en janvier 2004, pour discuter des programmes et services offerts par le ministère de la Justice et de ceux du CNPC.
- Participation active au sous-comité sur les langues officielles qui s'occupe de gérer deux contrats sur la mise en œuvre d'un guichet unique à Yellowknife. Deux représentants de l'AFT participent à ce comité pour aider à développer la stratégie générale, au niveau fédéral, sur les langues officielles. L'AFT participera aussi à la mise en œuvre du guichet unique, si cela se réalise.
- La coordonnatrice régionale a rédigé un article pour la semaine de la Francophonie dans le Lien Boréal, une publication mensuelle bilingue distribuée au groupe de jeunes fonctionnaires aux Territoires du Nord-Ouest.

Liaison avec l'Administration centrale

- La coordonnatrice régionale participe au réseau des coordonnateurs régionaux de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.
- La coordonnatrice régionale a participé aux appels conférence du réseau des coordonnateurs régionaux jusqu'en septembre 2003.

*Diane Sylvain
(jusqu'en Janvier 2004)
Coordonnatrice régionale*

Bureau régional du Nunavut

Participation en septembre 2003 à la réunion des coordonnateurs régionaux visant à définir davantage le mandat des coordonnateurs dans le cadre du plan stratégique élaboré pour les fins de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, tenant compte de la capacité de certaines régions (dont le Nunavut) sur le plan des ressources humaines et financières.

Participation à la rencontre conjointe à Ottawa entre les coordonnateurs régionaux et les représentants régionaux du Centre national de prévention du crime (CNPC) ce qui a permis d'identifier certains moyens afin de s'assurer que l'information au sujet des programmes du CNPC soit accessible à la minorité francophone du Nunavut, tenant compte de l'absence de personnel du CNPC en place au Nunavut à l'automne 2003.

Le coordonnateur régional pour le Nunavut participe à certaines réunions régulières du réseau des coordonnateurs régionaux en plus de participer à des discussions avec les coordonnateurs régionaux des territoires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest afin de déterminer les lacunes existantes qui rendent difficile la diffusion de l'information sur les programmes sous la gouverne du CNPC et afin d'identifier les moyens visant à fournir un appui aux collègues responsables des programmes.

Contact établi avec le représentant de l'Association francophone du Nunavut. Le coordonnateur informe ce représentant de son rôle en tant que coordonnateur régional et l'invite à communiquer avec lui s'il est intéressé à organiser une rencontre afin de recevoir de l'information préliminaire sur les différents programmes du Ministère visés par l'article 41 en plus de souligner que, pour une description plus complète des programmes, des personnes désignées responsables de ces programmes, basées à Ottawa, sont à leur disposition.

Par ailleurs à l'automne 2003, Mireille Provost, gestionnaire de programmes pour le Ministère rencontre le directeur exécutif de l'Association francophone du Nunavut (AFN). De cette rencontre nous en apprenons davantage sur la répartition de la population francophone au Nunavut et sur les priorités de l'AFN au niveau de l'éducation, de la santé et du développement économique.

De plus, lors de cette rencontre l'AFN reçoit une trousse d'information sur le financement de divers programmes du Ministère. L'AFN exprime le souhait d'un processus constituant un guichet unique francophone pour le Nunavut, afin de pouvoir de façon plus efficace desservir ses membres et nous sensibilise sur certaines difficultés, d'intérêt pour le Ministère, qui existent relativement à l'accès à certains services en français.

En janvier 2004, les coordonnateurs régionaux des trois territoires acceptent la proposition de l'analyste principale des politiques, responsable de la coordination de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, à l'effet que le mandat des coordonnateurs régionaux soit confié à une personne (à être désignée) ou des personnes au sein du Ministère autre que les directeurs régionaux des trois bureaux régionaux de la Région du Nord.

Richard Meredith
(jusqu'en Janvier 2004)
Coordonnateur régional

ANNEXE B

Description des projets

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

Tous les projets approuvés en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles contribuent à la réalisation d'un des deux objectifs du Fonds, soit :

- accroître la capacité des partenaires du Ministère à élaborer des solutions innovatrices aux questions de justice d'actualité liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles;
- sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'exercice de leurs droits et aux questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Les objectifs du Fonds lient bien avec l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles du Canada* car les projets approuvés favorisent l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, appuient leur développement et font la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, bien sûr dans un contexte juridique.

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Organisation : Centre de traduction et de terminologie juridiques de Moncton

Numéro de dossier : 6145-35-01

Montant engagé : 209 353 \$

Titre du projet : Développement d'outils juridiques et linguistiques

Synopsis du projet : L'objectif du projet est de collaborer à l'élaboration et à la normalisation d'un vocabulaire de common law en français; collaborer à l'élaboration et à la mise en place d'outils qui contribuent à la stabilisation du vocabulaire juridique et d'apporter un soutien aux membres de la communauté juridique qui s'efforcent d'utiliser un français juridique.

Organisation : Centre de traduction et de documentation juridiques (<http://www.uottawa.ca/associations/ctdj/titre.htm>)

Numéro de dossier : 6145-35-02

Montant engagé : 335 403 \$

Titre du projet : Développement d'outils juridiques et linguistiques

Synopsis du projet : L'objectif est de créer la documentation juridique nécessaire à l'exercice du droit et à la prestation de services juridiques en langue française, d'abord en Ontario, mais également dans les autres provinces et territoires de common law.

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	
	<p>Organisation : Institut Joseph-Dubuc du Manitoba (http://www.ustboniface.mb.ca/cusb/institut/index.shtml) Numéro de dossier : 6145-35-03 Montant engagé : 168 500 \$ Titre du projet : Développement d'outils juridiques et linguistiques Synopsis du projet : Le projet vise à augmenter le nombre de ressources juridiques en français et l'accès aux ressources juridiques en français comme des modèles d'actes juridiques ou de la formation en français juridique auprès des juristes d'expression française de l'Ouest et du Nord canadiens.</p> <p>Organisation : Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec Numéro de dossier : 6145-35-04 Montant engagé : 145 010 \$ Titre du projet : Développement d'outils juridiques et linguistiques Synopsis du projet : Le projet consiste à préparer des dictionnaires de droit (droit privé des biens et droit de la famille), ainsi que de préparer un <i>Dictionnaire de droit privé</i> en ligne et à appuyer la recherche et la préparation d'un ouvrage intitulé "<i>Civilian Lexicon for European Contract Law: A Canadian Model</i>" et des notes lexicographiques. Ces activités ont été conçues pour créer et augmenter les ressources juridiques en anglais au Québec.</p> <p>Organisation : Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc (http://accesjustice.ca/) Numéro de dossier : 6145-35-05 Montant engagé : 206 000 \$ Titre du projet : Financement de base Synopsis du projet : Le financement de base permet à la Fédération de fournir des services, de concerter le travail des partenaires et de gérer des projets, afin d'améliorer l'accès à la justice en français. L'objectif de ce financement est d'accroître la capacité de la Fédération pour qu'elle puisse exercer sa fonction militante auprès des gouvernements et jouer son rôle en matière d'éducation. À long terme, le financement de base devrait améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

Organisation : Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique (<http://www.ajefcb.ca/>)
Numéro de dossier : 6145-35-06
Montant engagé : 51 000 \$
Titre du projet : Financement de base
Synopsis du projet : Le financement de base permet à l'Association de fournir des services, de concerter le travail des partenaires et de gérer des projets, afin d'améliorer l'accès à la justice en français. L'objectif de ce financement est d'accroître la capacité de l'Association pour qu'elle puisse exercer sa fonction militante auprès des gouvernements et jouer son rôle en matière d'éducation. À long terme, le financement de base devrait améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Organisation : Association des juristes d'expression française du Manitoba (<http://www.ustboniface.mb.ca/cusb/institut/ajefm/>)
Numéro de dossier : 6145-35-07
Montant engagé : 56 000 \$
Titre du projet : Financement de base
Synopsis du projet : Le financement de base permet à l'Association de fournir des services, de concerter le travail des partenaires et de gérer des projets, afin d'améliorer l'accès à la justice en français. L'objectif de ce financement est d'accroître la capacité de l'Association pour qu'elle puisse exercer sa fonction militante auprès des gouvernements et jouer son rôle en matière d'éducation. À long terme, le financement de base devrait améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Organisation : Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (<http://www.ajefne.ns.ca/>)
Numéro de dossier : 6145-35-08
Montant engagé : 28 000 \$
Titre du projet : Financement de base
Synopsis du projet : Le financement de base permet à l'Association de fournir des services, de concerter le travail des partenaires et de gérer des projets, afin d'améliorer l'accès à la justice en français. L'objectif de ce financement est d'accroître la capacité de l'Association pour qu'elle puisse exercer sa fonction militante auprès des gouvernements et jouer son rôle en matière d'éducation. À long terme, le financement de base devrait améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (http://www.ajefnb.nb.ca/) Numéro de dossier : 6145-35-09 Montant engagé : 56 000 \$ Titre du projet : Financement de base Synopsis du projet : Le financement de base permet à l'Association de fournir des services, de concerter le travail des partenaires et de gérer des projets, afin d'améliorer l'accès à la justice en français. L'objectif de ce financement est d'accroître la capacité de l'Association pour qu'elle puisse exercer sa fonction militante auprès des gouvernements et jouer son rôle en matière d'éducation. À long terme, le financement de base devrait améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p> <p>Organisation : Association des juristes d'expression française de l'Ontario (http://ajefo.ca/) Numéro de dossier : 6145-35-10 Montant engagé : 147 000 \$ Titre du projet : Financement de base Synopsis du projet : Le financement de base permet à l'Association de fournir des services, de concerter le travail des partenaires et de gérer des projets, afin d'améliorer l'accès à la justice en français. L'objectif de ce financement est d'accroître la capacité de l'Association pour qu'elle puisse exercer sa fonction militante auprès des gouvernements et jouer son rôle en matière d'éducation. À long terme, le financement de base devrait améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p> <p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (http://www.ajefs.ca/) Numéro de dossier : 6145-35-11 Montant engagé : 56 000 \$ Titre du projet : Financement de base Synopsis du projet : Le financement de base permet à l'Association de fournir des services, de concerter le travail des partenaires et de gérer des projets, afin d'améliorer l'accès à la justice en français. L'objectif de ce financement est d'accroître la capacité de l'Association pour qu'elle puisse exercer sa fonction militante auprès des gouvernements et jouer son rôle en matière d'éducation. À long terme, le financement de base devrait améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan Numéro de dossier : 6145-35-13 Montant engagé : 25 716 \$ Titre du projet : Journée Fransaskoise 2004 Synopsis du projet : Le projet consistait à réaliser une journée d'activités pour les jeunes de la 10^e à la 12^e année des écoles fransaskoises et d'immersion en février 2004, à Régina. L'objectif était de sensibiliser les participants aux droits linguistiques et à la possibilité de poursuivre des études en droit. Les activités consistaient en un concours de débats, une présentation d'un procès simulé et une rencontre avec une personnalité du monde juridique.</p> <p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique Numéro de dossier : 6145-35-16 Montant engagé : 5 540 \$ en 2003-04 ; 25 899 \$ en 2004-05 Titre du projet : Séance d'information juridique Synopsis du projet : Ce projet consiste à préparer et présenter cinq séances d'information juridique. Les séances présenteront surtout les informations qui seront susceptibles d'augmenter la sensibilisation aux enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, par exemple, les droits garantis par les articles 530 et 530.1 du <i>Code Criminel</i>. Les séances s'adresseront à toute la province mais elles viseront les membres de l'AJEFCB et la communauté francophone de la province (Vancouver, Victoria, Nanaimo, Kamloops, Kelowna). Ce projet se termine en mars 2005.</p> <p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique Numéro de dossier : 6145-35-17 Montant engagé : 8 085 \$ en 2003-04 ; 17 082 \$ en 2004-05 Titre du projet : Étude et compilation des listes de jurés francophones en Colombie-Britannique Synopsis du projet : Ce projet consiste à réaliser une étude des systèmes de compilation des listes de jurés francophones dans les différentes régions de la Colombie-Britannique et à consulter les intéressés. On prévoit que le résultat sera une meilleure connaissance, non seulement des questions liées à la compilation de listes de jurés en Colombie-Britannique, mais aussi une meilleure connaissance en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles, et que le projet contribuera à modifier la manière dont les listes de jurés sont compilées, de façon à ce que les besoins de la communauté francophone soient pris en considération. Ce projet se termine en mars 2005.</p>

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique Numéro de dossier : 6145-35-18 Montant engagé : 12 130 \$ en 2003-04 ; 29 100 \$ en 2004-05 Titre du projet : Ateliers sur la terminologie juridique Synopsis du projet : Le projet consiste à développer et présenter des ateliers de terminologie juridique de common law en français. Les cours sont offerts gratuitement à l'appareil judiciaire afin d'améliorer la terminologie juridique de common law en français des participants. Les ateliers répondront aux besoins locaux, particulièrement exprimés par la communauté francophone et francophile de la Colombie-Britannique. On s'attend à ce que ce projet améliore la qualité du français juridique de common law des participants et augmente leur capacité à offrir des services liés à la justice en français. On s'attend aussi, par ricochet, à ce que les ateliers sensibilisent les participants aux questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et au travail de l'AJECB. Ce projet se termine en mars 2005.</p> <p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique Numéro de dossier : 6145-35-19 Montant engagé : 22 930 \$ Titre du projet : Répertoire de juristes sur l'Internet Synopsis du projet : Ce projet consiste à développer un site Internet incluant un répertoire de juristes francophones en Colombie-Britannique et des renseignements utiles aptes à sensibiliser les utilisateurs du site. Le site servira aussi d'outil de communication pour l'Association.</p> <p>Organisation : Institut Joseph-Dubuc Numéro de dossier : 6145-35-20 Montant engagé : 81 500 \$ en 2003-04 ; 179 150 \$ en 2004-05 ; et 175 800 \$ en 2005-06 Titre du projet : Formation juridique en français dans l'Ouest canadien Synopsis du projet : Le projet consiste en une formation linguistique et de terminologie juridique française s'adressant aux intervenants (juges, interprètes, greffiers, procureurs de la Couronne et auxiliaires de la justice) dans l'Ouest et le Nord canadiens. Phase I (2003-2004) : Développement et début de la mise en œuvre d'un programme de formation qui traitera des moyens et du contenu de la formation. Phase II (2004-2005 et 2005-2006) : Promotion des cours et réalisation du programme de formation. Les résultats anticipés par ce projet démontrent que la capacité d'offrir des services liés à la justice en français, y compris en matière de justice pénale, sera accrue tandis que les participants seront mieux sensibilisés et mieux informés par rapport aux droits linguistiques et à l'importance de l'accès à la justice en français, notamment en matière de justice pénale.</p>

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	
	<p>On prévoit que ces résultats contribueront à améliorer l'accès à la justice pour les francophones dans l'Ouest et le Nord. Ce projet se termine en mars 2006.</p> <p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick Numéro de dossier : 6145-35-22 Montant engagé : 7 320 \$ Titre du projet : Camp d'été 2004 Synopsis du projet : Le projet consiste à développer des matériaux pédagogiques pour la tenue d'un camp d'été dynamique d'une semaine en août 2004. Le camp sera offert aux élèves de la 9^e, 10^e et 11^e année désireux d'explorer leur intérêt à poursuivre une carrière dans le domaine de la justice. Les activités du camp incluent un théâtre tribune, un mini-procès et des ateliers conçus pour initier les participants à une gamme de concepts légaux et judiciaires afin de les informer sur le droit, de les sensibiliser et de leur donner une occasion de rencontrer des juristes, juges, avocats etc. Le mini-procès traitera des droits linguistiques et du code de la route et visera, entre autre, à informer les participants de leurs droits linguistiques.</p> <p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick Numéro de dossier : 6145-35-24 Montant engagé : 4 700 \$ en 2003-04 ; 21 075 \$ en 2004-05 Titre du projet : Règles de procédures du Nouveau-Brunswick - édition 2003 Synopsis du projet : Le projet consiste à coordonner la production et la publication de la nouvelle édition de « Règles de procédure du Nouveau-Brunswick », de Basile Chiasson. L'objectif du projet est d'accroître la capacité des avocats en leur fournissant un outil qui leur permettra de mieux répondre en français aux justiciables francophones.</p> <p>Organisation : Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. Numéro de dossier : 6145-35-26 Montant engagé : 43 000 \$ en 2003-04 ; 17 400 \$ en 2004-05 Titre du projet : Traduction de « Language Rights in Canada » Synopsis du projet : Le projet consiste à traduire vers le français la deuxième édition du livre intitulé « Language Rights in Canada » qui est un ouvrage apte à sensibiliser les juristes et le milieu associatif francophone et acadien aux droits linguistiques qui sous-tendent l'accès à la justice en français.</p>

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	
	<p>Organisation : Revue de la common law en français (http://www.umoncton.ca/droit/cpejum/revue.html)</p> <p>Numéro de dossier : 6145-35-29</p> <p>Montant engagé : 942 \$ en 2003-04 ; 9 500 \$ en 2004-05 ; 10 000 \$ en 2005-06</p> <p>Titre du projet : Préparation et publication de la Revue de la common law en français</p> <p>Synopsis du projet : Le projet consiste à coordonner la production et la publication de cinq nouvelles éditions de la « Revue de la common law en français ». La revue publie des textes juridiques aptes à favoriser le progrès de la common law en français. Ce projet se termine en mars 2006.</p> <p>Organisation : Joint Committee of the Bar of Quebec and the Quebec Chamber of Notaries on the English Version of the Quebec Civil Code</p> <p>Numéro de dossier : 6145-35-31</p> <p>Montant engagé : 15 000 \$ en 2003-04 ; 50 000 \$ en 2004-05 ; 15 000 \$ en 2005-06</p> <p>Titre du projet : Consolidation de la version anglaise du <i>Code civil du Québec</i></p> <p>Synopsis du projet : Le projet consiste à coordonner le travail de consolidation des dix livres de la version anglaise du Code civil du Québec. La disponibilité d'une version anglaise du <i>Code civil du Québec</i> est nécessaire pour assurer un accès à la justice à un niveau comparable à celui offert en français.</p> <p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan</p> <p>Numéro de dossier : 6145-35-32</p> <p>Montant engagé : 19 460 \$</p> <p>Titre du projet : Consultation publique</p> <p>Synopsis du projet : Le projet consiste à planifier et mettre en œuvre une consultation publique dans le but de réaliser un Forum provincial réunissant l'ensemble des intervenants du milieu judiciaire et juridique et des bénéficiaires de services en français en Saskatchewan. Le but de la consultation est d'identifier des questions d'importance liées à la justice pour les communautés francophones dans le but de discuter de ces questions lors du forum en 2004. L'objectif du Forum est d'arriver à des solutions et d'établir un plan d'action, le tout dans l'optique de la « Politique sur les services judiciaires en langue française en Saskatchewan » et plus particulièrement eu égard à l'application concrète des garanties linguistiques prévues par la partie XVII du <i>Code criminel</i>.</p>

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	
	<p>Organisation : Éducaloi (http://www.educaloi.qc.ca/) Numéro de dossier : 6145-35-39 Montant engagé : 20 226 \$ en 2003-04 ; 147 968 \$ en 2004-05 ; 104 702 \$ en 2005-06 Titre du projet : Services aux anglophones du Québec Synopsis du projet : Le projet consiste en des activités de vulgarisation visant à faire connaître aux anglophones du Québec leurs droits et à sensibiliser la communauté juridique du Québec à l'importance de promouvoir l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Les activités incluent l'amélioration du site Internet d'Éducaloi pour qu'il puisse être plus utile aux anglophones et la promotion auprès des intervenants du milieu de la justice et des organismes œuvrant au sein de la communauté anglophone, en distribuant les outils promotionnels créés en partenariats.</p> <p>Organisation : Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. Numéro de dossier : 6145-35-42 Montant engagé : 10 200 \$ Titre du projet : Session de sensibilisation des directions générales des Associations Synopsis du projet : Le projet consistait en une session de sensibilisation et de formation pour les directions générales des AJEFs offerte les 22 et 23 mars 2003 à Ottawa. La session a permis de sensibiliser les six directrices générales sur la gestion axée sur les résultats et sur les activités de leurs collègues. La session leur a également donné des renseignements sur les pratiques et les initiatives possibles au Canada en matière d'accès à la justice en français. L'objectif du projet était d'accroître la capacité des directions générales, pour que leurs Associations puissent mieux répondre aux questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.</p>
<p><i>Responsables :</i> <i>Andrée Duchesne, Conseillère juridique, Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme</i> <i>Marc Dubois, Analyste de programmes, Direction générale des programmes</i></p>	

ANNEXE C

Description des projets

Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes

Projets financés par le Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes en 2003-2004, y compris les activités destinées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Volet « Vulgarisation et information juridiques »

Bénéficiaire : Communications Dialogue Direct (Québec)

Montant accordé : 140 982 \$

Description : Ce montant financera la deuxième phase d'un projet au cours duquel le même organisme a déjà créé dans les deux langues un dépliant et un guide d'animation sur la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* à l'intention des élèves des écoles secondaires du Québec, de leurs parents et de leurs professeurs. Le bénéficiaire a distribué ces documents dans toutes les écoles secondaires du Québec, en français dans les écoles francophones et en anglais dans les écoles anglophones. La nouvelle phase lui a permis d'adapter à une clientèle pancanadienne le contenu des documents créés pour la campagne québécoise et lui permettra de distribuer le dépliant et le guide d'animation auprès de toutes les écoles secondaires canadiennes hors Québec, en français pour les écoles francophones et en anglais pour les écoles anglophones.

Bénéficiaire : Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (<http://www.legal-info-legale.nb.ca/>)

Montant accordé : 27 407 \$

Description : Ce projet pluriannuel permettra au bénéficiaire de concevoir, de produire, de commercialiser et de distribuer au Nouveau-Brunswick une vidéo bilingue et un guide d'accompagnement. Ces produits auront pour but de montrer comment la LSJPA est appliquée dans cette province et de dissiper les fausses perceptions courantes au sujet de la délinquance juvénile à la lumière des possibilités constructives offertes par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes	
	<p>Bénéficiaire : Community Legal Information Association of Prince Edward Island (http://www.isn.net/cliapei/french.html) Montant accordé : 70 000 \$ Description : Entre autres activités, cette entente vise la promotion et la distribution de documents qui ont été rédigés et produits grâce à une entente de financement antérieure. Ces documents (un guide juridique sur la nouvelle LSJPA pour les jeunes et leurs familles, ainsi que des info-cartes sur la justice applicable aux jeunes) sont diffusés en anglais et en français. Ce projet a également permis au bénéficiaire de produire de nouvelles info-cartes sur d'autres aspects de la justice applicable aux jeunes (ex. : casiers judiciaires), un encart sur la LSJPA distribué dans de nombreux journaux communautaires et un dépliant pour les victimes de délinquance juvénile. Tous ces nouveaux documents ont été produits dans les deux langues officielles. De plus, le bénéficiaire est à élaborer, de concert avec des représentants des conseils scolaires francophones et anglophones de l'Î.-P.-É., un module d'enseignement en trois leçons pour les élèves de sixième année.</p> <p>Bénéficiaire : Public Legal Education Association of Saskatchewan (http://www.plea.org/) Montant accordé : 87 902 \$ Description : Cette entente a permis au bénéficiaire de rédiger et de publier un document-cadre autonome sur la nouvelle LSJPA sous le titre <i>La LSJPA : Un an plus tard</i>. Ce document donne des renseignements sur la LSJPA en profitant du recul que procure l'année qui s'est écoulée depuis son entrée en vigueur, notamment en traitant de la jurisprudence. Tous les documents sont publiés dans les deux langues officielles.</p> <p>Bénéficiaire : Community Legal Education Association of Manitoba (http://www.acjnet.org/white/clea/) Montant accordé : 41 655 \$ Description : Cette entente de financement pluriannuelle a permis au bénéficiaire de concevoir et de produire une trousse pédagogique complète, interactive, simple à utiliser, imagée et interdisciplinaire sur la LSJPA et la justice applicable aux jeunes pour l'ensemble du pays. Publiée dans les deux langues officielles, la trousse est offerte sur papier aussi bien que sur support électronique aux enseignants du secondaire dans tout le Canada. Elle sera distribuée au Manitoba par le Centre des manuels scolaires du Manitoba (Éducation Manitoba).</p>

Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes	
	<p>Bénéficiaire : Canadian Foundation for Children, Youth and the Law (Ontario) Montant accordé : 18 029 \$ Description : Ce projet a permis au bénéficiaire de réviser, de mettre à jour, de traduire et de produire des cartes faciles à lire visant à informer les jeunes lorsqu'ils sont arrêtés par la police. Les cartes ont été traduites et produites dans plusieurs langues, dont le français; le texte et les dessins des cartes seront publiés sur le site Internet du bénéficiaire dans toutes ces langues.</p> <p>Bénéficiaire : What Publishers Inc. (Manitoba) Montant accordé : 69 571 \$ Description : Entre autres activités de vulgarisation et d'information juridiques, le projet financé par cette entente comporte une association entre le bénéficiaire et <i>Cable in the Classroom</i> (CITC) pour la diffusion du contenu d'un supplément de quatre pages sur la justice applicable aux jeunes (devant être publié dans le magazine <i>What?</i>) par le site web de CITC en anglais et en français. Ce document vise les professeurs, les élèves et les parents rejoints par CITC à la grandeur du Canada.</p> <p>Bénéficiaire : Canadian Foundation for Children, Youth and the Law (Ontario) Montant accordé : 97 785 \$ Description : Ce projet a permis au bénéficiaire de terminer les phases de traduction et d'impression d'un projet entamé antérieurement qui avait pour but de produire un document exhaustif sur les droits des jeunes dans l'appareil judiciaire à la lumière de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>. La publication, intitulée <i>Connais tes droits</i>, s'adresse aux jeunes et à ceux qui travaillent avec eux, et son contenu est valable à la grandeur du pays. Cette entente a permis au bénéficiaire de traduire la brochure en français, d'adapter le graphisme en conséquence et d'imprimer 25 000 exemplaires du document, dont 5 000 en français (une phase de distribution « nationale » aura lieu en 2004-2005. Le travail exploratoire accompli jusqu'ici a permis de constater que les organismes de VIJ désignés par le MJ dans les 13 provinces et territoires du Canada ont commandé des exemplaires en français et en anglais pour les diffuser sur leurs territoires respectifs.)</p>

Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes	
	<p>Bénéficiaire : Information juridique communautaire de l'Ontario (http://www.cleo.on.ca/) Montant accordé : 45 640 \$ Description : Cette entente de financement a permis au bénéficiaire de réimprimer plusieurs titres de sa série portant sur la justice applicable aux jeunes (brochures et dépliants sur la justice applicable aux jeunes et sur la LSJPA conçus grâce à des ententes de financement antérieures) dont les stocks étaient épuisés ou sur le point de l'être. Des milliers de documents d'information ont été ainsi réimprimés, y compris 6 000 brochures en français sur la justice réparatrice à la lumière du nouveau régime de justice applicable aux jeunes, ces brochures étant particulièrement en demande en Ontario.</p> <p>Bénéficiaire : Legal Information Society of Nova Scotia (http://www.legalinfo.org/) Montant accordé : 42 860 \$ Description : Entre autres activités de vulgarisation et d'information juridiques, le bénéficiaire a produit quatre info-cartes destinées aux jeunes de la Nouvelle-Écosse, et ce dans les deux langues officielles (quatre cartes dans chaque langue). Les cartes portent sur les conséquences d'un casier judiciaire, les droits et obligations du jeune en état d'arrestation et pendant la détention, etc.</p> <p>Bénéficiaire : Community Legal Education Association (Manitoba) Montant accordé : 26 232 \$ Description : Le bénéficiaire a conçu et produit, et distribuera, une trousse d'information sur la nouvelle <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> à l'intention des écoles secondaires ainsi que d'autres fournisseurs de services pour les jeunes au Manitoba. La trousse comprendra des documents de VIJ déjà approuvés ainsi que des documents de la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes. Le bénéficiaire créera aussi de nouveaux documents spécialement pour la trousse, dont un dépliant sur la LSJPA et huit fiches d'information. Tous les nouveaux documents seront en anglais et en français. On produira en tout 1 000 trousse (dont 100 en français) que l'on distribuera dans les écoles secondaires et auprès des organismes de services aux jeunes du Manitoba.</p>

Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes	
	<p>Bénéficiaire : Canadian Foundation for Children, Youth and the Law (Ontario) Montant accordé : 4 000 \$ Description : Le bénéficiaire a conçu et produit, en anglais et en français, des cartes de plastique format de poche présentant de l'information sur les programmes de mesures extrajudiciaires en Ontario et invitant les jeunes à recourir au 211 Ontario. Au total, 50 000 cartes ont été produites pour être distribuées dans l'ensemble de la province, principalement à la police et aux jeunes ayant des démêlés avec la justice, mais aussi aux avocats de la défense et du ministère public et aux comités de justice applicable aux jeunes.</p>
Volet « Partenariats communautaires »	<p>Bénéficiaire : Communitas Canada/Young People's Press (Ontario) Montant accordé : 109 738 \$ Description : Cette entente de financement a permis au bénéficiaire de concevoir, de produire et de distribuer un supplément pour les journaux communautaires intitulé <i>The Youth Justice Times</i>. Des tirés à part ont été postés à tous les services de police du Canada ainsi qu'à plusieurs centaines d'organismes de services aux jeunes et d'organismes jeunesse dans toutes les régions du pays. Plusieurs journaux seront également encouragés à publier ce supplément de 24 pages, qui comprend des articles en français.</p> <p>Bénéficiaire : Public Legal Education Association of Saskatchewan (Saskatchewan) Montant accordé : 79 300 \$ Description : Ce projet a permis au bénéficiaire de travailler avec les jeunes et les éducateurs pour créer un cadre d'application des principes de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> dans les écoles françaises et anglaises de la Saskatchewan. Il a aussi fourni des ressources et des services de consultation aux écoles. Les outils d'information produits et les causeries présentées dans le cadre de l'entente l'ont été dans les deux langues officielles.</p>
Autres volets d'ententes provinciales-territoriales	<p>La Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes a aussi conclu d'autres ententes de financement comportant des obligations relatives à la prestation des services dans les deux langues officielles. Ces obligations sont plus complètes que celle qui est prévue dans l'ancienne clause standard sur les langues officielles : elles portent expressément sur certains services que la province doit obligatoirement fournir dans la langue officielle de la minorité.</p>

Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes	
	<p>a) Selon le volet « Partenariat pour la mise en oeuvre » d'une entente conclue avec l'Ontario grâce au Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes, le bénéficiaire devait entre autres faciliter la création d'un répertoire provincial des services de justice applicable aux jeunes à l'intention de la police, des professionnels de la justice, des procureurs de la Couronne et des organismes communautaires. Ce répertoire doit être bilingue.</p> <p>b) Selon les volets « Caisse de prévoyance », « Partenariat pour la mise en oeuvre » et « Planification et soutien à la réintégration » d'une entente conclue avec le Québec grâce au Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes, le bénéficiaire a accepté de faire rapport à la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes au sujet des services linguistiques offerts dans cette province en matière de justice applicable aux jeunes, surtout aux anglophones.</p>
<p>La Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes travaillera en étroite collaboration avec des fonctionnaires responsables de la Francophonie, de la Justice en langues officielles et du Bijuridisme du Ministère pour qu'une « nouvelle » clause standard relative aux obligations des provinces et des territoires en matière de langues officielles soit rédigée pour les ententes de 2004-2005.</p>	
<p><i>Responsable</i> <i>Pauline Cormier, Analyste de programmes, Justice applicable aux jeunes</i></p>	

ANNEXE D

Description des projets

Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration

Projet de l'Initiative sur la violence familiale (composante Justice) qui a contribué au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Organisation : Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (<http://fnfcf.ca/>)

Numéro de dossier : 6145-24-28

Montant payé : 25 000 \$

Titre du projet : Colloque national « femmes francophones en situation minoritaire-solidaires dans la lutte à la violence faite aux femmes »

Synopsis du projet : Le projet consiste en un colloque national des intervenantes-clés des communautés francophones en situation minoritaire travaillant au dossier de la violence faite aux femmes, des femmes désignées par leur communauté comme étant les porteuses du dossier et des représentantes et des représentants des ministères fédéraux ayant un intérêt envers le dossier. Ce colloque a eu lieu les 21 au 23 novembre 2003 à Ottawa. Les retombées escomptées étaient : la définition de l'état de la situation de la violence faite aux femmes francophones en situation minoritaire dans les provinces et les territoires; l'établissement des priorités; la mise sur pied d'un plan d'action; la création d'un réseau national; des présentations des programmes et des services des ministères pouvant offrir un soutien financier aux projets et aux initiatives des femmes francophones en situation minoritaire et d'un partage des « histoires à succès ».

Responsable

Marc Rozon, Analyste principal de programmes, Direction des innovations, analyse et intégration

ANNEXE E

LISTE DES PROJETS CIBLANT LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES DU QUÉBEC *FINANCÉS ENTRE LE 1^{er} AVRIL ET LE 31 DÉCEMBRE 2003* *STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DU CRIME*

Mobilisation – Prévention du crime

Québec

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3350-C423 (300943)	Development of an Action Plan for Crime Prevention	Coasters Association of the Lower North Shore Inc.

Au cours des dix dernières années, la Basse-Côte-Nord a vu augmenter son taux de criminalité. Une évaluation des besoins en matière de prévention du crime effectuée en 2002 a permis à la Coasters Association de sonder la population de la Basse-Côte-Nord et de consulter diverses organisations communautaires afin de connaître leurs points de vue sur les problèmes de criminalité en croissance dans la communauté, les divers besoins à combler pour contrer ce problème ainsi que les causes probables des divers enjeux mis en lumière par l'étude. Parmi les problèmes cernés par la communauté, on a constaté un nombre important d'infractions liées à la drogue et à la conduite automobile en plus de vols, d'introductions par effraction, de violence et de vandalisme. Cette seconde phase consiste à élaborer un plan d'action afin d'aider les diverses municipalités anglophones et francophones de la Basse-Côte-Nord à s'attaquer aux principaux problèmes de criminalité auxquels elles sont confrontées.

Ce projet mobilisera plus de 900 résidents dans l'élaboration d'un plan d'action destiné à combattre certaines causes profondes du crime dans leurs communautés respectives. Ensemble, les membres de la communauté et les organisations s'efforceront de trouver des moyens de répondre à la pénurie de services qui est ressortie de l'évaluation des besoins. Afin de mener ce projet à bien, un comité consultatif composé de représentants du Centre de santé de la Basse-Côte-Nord, de la Gendarmerie royale, de 14 municipalités, de la Sûreté du Québec, du CDEED et de la Commission scolaire du Littoral sera formé afin de déterminer le meilleur moyen d'atteindre les 14 municipalités de la Basse-Côte-Nord, ce dans le but de faciliter l'élaboration du plan d'action. Une fois les meilleurs moyens établis, la Coasters Association se rendra dans chacune des 14 municipalités afin de rencontrer des jeunes, des hommes, des femmes, des aînés et divers intervenants et leur demander conseil pour l'élaboration du plan d'action. Le comité consultatif compilera et analysera les renseignements recueillis dans le cadre de ces visites et les intégrera dans le plan d'action. Parallèlement à cette activité, diverses activités de sensibilisation seront organisées dans huit écoles dans le but de faire participer les diverses municipalités à la prévention du crime.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
50 000 \$	2003/04	2003-06-26

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3350-C395 (300943)	Code de vie pour combattre la violence et l'exclusion chez les jeunes de Mountain Sights	Centre Communautaire Mountain Sights

Dans le cadre d'un autre projet de mobilisation, les intervenants et les animateurs ont été à même de constater que des problèmes de banalisation et de tolérance de la violence existaient chez les jeunes. Pour certains, la violence est nécessaire dans telle ou telle situation, pour d'autres, il est divertissant de voir deux personnes se battre et, pour la majorité, ils sont témoins ou victimes d'un incident violent au moins une fois par semaine. Le projet a pour but de combattre la violence et l'exclusion chez les jeunes fréquentant le Centre communautaire Mountain Sights et ses environs.

Le projet s'adresse aux adolescents du voisinage de Mountain Sights et du quartier Côte-des-Neiges, des milieux où la population d'origine ethnoculturelle et anglophone est majoritaire. Une douzaine d'ateliers de travail, de sensibilisation et d'information traitant de divers thèmes tels que le cycle de la violence, la gestion des conflits, les préjugés, les mécanismes d'exclusion seront offerts aux jeunes. Le but de ces ateliers sera de constituer avec les jeunes un code de vie fondé sur l'égalité, le respect de soi et d'autrui. Les jeunes seront encouragés à appliquer ce code de vie tant au centre qu'à l'extérieur. Plusieurs partenaires tels que le poste de police du quartier, la Maison Secours aux femmes, la Fondation de la tolérance, l'Union des écrivaines et écrivains du Québec participeront au projet en dispensant un des ateliers ou en offrant un soutien à l'intervention.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
8 630 \$	2003/04	2003-07-10

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3350-C459 (300943)	Crime assessment of the Gaspé Coast	CASA - Committee for Anglophone Social Action Inc.

Le crime est un problème grave en Gaspésie, particulièrement en ce qui a trait à l'alcoolisme et à la toxicomanie, à la violence conjugale et au vol. La population anglophone de la Gaspésie a de nombreux défis à surmonter, y compris une pénurie de ressources, de programmes et de services, l'isolement, des barrières linguistiques ainsi qu'un manque de communication entre les communautés et les individus. Il n'existe aucun programme visant les causes profondes du crime au niveau local dans cette communauté anglophone. Le projet en cause est destiné à effectuer une évaluation des besoins, à cerner les atouts, les défis et les ressources communautaires dans l'ensemble de la Gaspésie. De cette initiative ressortira un plan d'action qui servira à mettre en oeuvre des efforts destinés à prévenir le crime au sein de la communauté anglophone dans cette région éloignée et majoritairement rurale de la province.

Ce projet permettra à C.A.S.A. de se rendre dans onze localités ainsi que sur la réserve autochtone de Gesgapegiag pour y recueillir de l'information, préparer une analyse des besoins et recruter des bénévoles qui agiront comme ressources au sein de chaque communauté tout au long de ce projet. Pour mener cette initiative à bien, C.A.S.A. mettra sur pied un comité de direction composé de membres de la communauté tels que la Gendarmerie royale, Carrefour Jeunesse, la Sûreté du Québec, DRHC et le Comité de développement économique et d'employabilité communautaire afin d'aider à coordonner toutes les activités liées au projet.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
44 862 \$	2003/04	2003-11-27

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3350-C461 (300943)	Place l'Acadie et Place Henri-Bourassa - Phase III	Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux- Cartierville (C.L.I.C.)

Le requérant qui œuvre dans un quartier où l'on retrouve une population ethnoculturelle très diversifiée est préoccupé par le phénomène de la pauvreté et par certaines de ses conséquences : la violence, l'isolement et la toxicomanie. Au cours des deux premières phases du projet, trois comités de résidents ont été créés. Ces comités ont été amenés à participer à la mise en oeuvre des pistes d'action visant à améliorer la qualité de vie de cette communauté. Chaque comité a développé plusieurs stratégies s'attaquant aux problèmes précités et a réalisé de multiples activités à l'intention des clientèles ciblées.

Le présent projet a pour but de consolider les actions menées dans le cadre des deux premières phases de l'initiative, de faire l'évaluation de leurs impacts tant au niveau du sentiment de sécurité des résidents que sur l'amélioration de la qualité de vie de cette communauté à la fois Anglophone et Francophone et de poursuivre la mobilisation des résidents et des intervenants du milieu. Ces derniers seront appelés à jouer un rôle actif pour favoriser l'autorité des comités de résidents. Plus d'une trentaine de partenaires contribuent en ressources humaines au projet, dont le Centre Saint-Pierre, le Forum Jeunesse, le CACI, le Centre local d'emploi d'Ahuntsic, le Centre communautaire sud-asiatique, Concertation femmes, Le Cartier Émile, Rapjeunesse, le Service de développement social et communautaire de la Ville de Montréal, Éco-quartier l'Acadie, Travaux publics de la Ville de Montréal, Tandem Montréal Ahuntsic-Cartierville, le FRAPRU, le MRCI, le poste de police du quartier 10, la Corbeille, Sports et loisirs, la Ville de Montréal et plusieurs autres.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
50 000 \$	2003/04	2003-11-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3550-C20 (305693)	Projet de prévention: Mauvais traitement et enfant secoué	Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)

Le présent projet vise à prévenir et à contribuer à la réduction des mauvais traitements infligés aux jeunes enfants, incluant le syndrome du bébé secoué. Pour ce faire, une trousse de formation et de sensibilisation destinée au personnel des corps policiers et des services de garde à la petite enfance sera produite et diffusée. La trousse produite s'adresserait non pas à l'ensemble des intervenants, mais viserait plutôt des agents multiplicateurs, identifiés par les milieux ciblés, qui seraient formés pour sensibiliser leurs collègues.

Le projet comporte quatre phases d'actualisation échelonnées sur trois années consécutives. La première phase consiste essentiellement en la mise en place des structures et l'évaluation des besoins spécifiques de chacun des deux milieux (policiers et service de garde). Divers comités seront alors formés : un comité de coordination, un comité scientifique et un comité d'utilisateurs. Le comité de coordination assurera la direction du projet, le suivi des orientations prises, l'approbation des contenus et l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Le comité scientifique agira quant à lui à titre de conseil auprès du comité de coordination et réunira des chercheurs ou des intervenants reconnus pour leur expertise dans le champ psychosocial ou médical. Lors de la phase 2, une recension systématique des connaissances, des expériences et des outils existants sera effectuée et mènera à la conception, à la réalisation et à la validation de la trousse de formation (incluant un guide et une vidéo). Les deux premières phases se réaliseront durant la première année du projet.

Par la suite, lors de la phase 3, six projets pilotes seront mis en œuvre, soit un pour chacune des deux clientèles visées dans trois milieux différents (dont un milieu rural ou semi-rural et un milieu anglophone). Ces sites pilotes permettront de tester le matériel produit afin de s'assurer qu'il correspond aux attentes et aux besoins identifiés par chacune des clientèles. L'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes, visées par le programme de formation, sera également évaluée grâce à ces projets pilotes. Une vingtaine de personnes seront formées par groupe pilote.

La dernière phase permettra à l'organisme de revoir et de modifier le contenu de la trousse selon les commentaires et les conclusions tirées de l'expérimentation et de produire la version finale. Un plan de diffusion sera alors élaboré et des activités de transfert de connaissances pour les partenaires, les chercheurs et les intervenants intéressés seront effectuées.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Ce projet permettra de disposer d'une trousse de formation (comprenant vidéo et guide de formation) s'adressant à des agents multiplicateurs et adaptée aux milieux policiers et aux services de garde. L'amélioration des connaissances concernant la problématique de la maltraitance envers les enfants et du syndrome du bébé secoué, le rôle à jouer dans les situations dépistées et les ressources à mettre à contribution augmentera le nombre et la qualité des activités à caractère préventif. Conséquemment, des gestes ayant des conséquences graves sur le développement des enfants pourront être évités.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
60 000 \$	2003/04	2003-11-07
60 000 \$	2004/05	2003-11-07
30 000 \$	2005/06	2003-11-07

**LISTE DES PROJETS CIBLANT
LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES HORS DU QUÉBEC
FINANCÉS ENTRE LE 1^{er} AVRIL ET LE 31 DÉCEMBRE 2003
STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DU CRIME**

Alberta

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3305-A55 (300947)	Femmes et filles immigrantes francophones - Informez-vous!	Alliance Jeunesse - Famille de l'Alberta Society (AJFAS)

Le projet Femmes immigrantes Francophones – Informez-vous! est une initiative du volet Condition féminine de l'Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society, et a pour but la sensibilisation des femmes et des filles immigrantes francophones de 16 ans et plus à la violence faite aux femmes.

Les causes profondes de la violence familiale, son cycle ainsi que ses diverses formes seront abordées au moyen d'ateliers et de groupes de discussion organisés conjointement par la division de la violence familiale de la John Howard Society d'Edmonton, Multicultural Health Brokers Co-Op Ltd. et le centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle d'Edmonton. Les services de police d'Edmonton agiront à titre de mentor dans le cadre de ce projet. À la fin du projet, une brochure sera produite en français, en swahili et en lingala afin de rejoindre les femmes immigrantes francophones ainsi que les femmes africaines anglophones qui parlent le swahili et le lingala dans les pays suivants : Zambie, République démocratique du Congo, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Ouganda et Kenya.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
40 000 \$	2003/04	2003-09-15

Colombie-Britannique

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3310-A46 (300948)	Partenariat Communauté, familles écoles: Bâtissons une meilleure jeunesse francophone	Association des parents de l'école Anne-Hébert

Dans le cadre de cette proposition, une école francophone sera utilisée comme carrefour visant à offrir des occasions d'apprentissage à trois agents de changement au sein de la société, soit les enfants, les parents et les gardiens, ainsi que l'équipe de l'école, afin d'acquérir des connaissances de base dans des domaines tels que la justice réparatrice, la médiation par les pairs et les compétences parentales. Le but général de la proposition est de réduire la criminalité chez les jeunes dans l'avenir en répondant aujourd'hui aux besoins des enfants. La proposition réunira des intervenants-clés qui contribueront à un programme de prévention de la criminalité chez les jeunes et évalueront l'effet d'augmenter la visibilité et la valeur accordée au rôle parental, à la supervision, aux relations interpersonnelles et aux bonnes relations avec les pairs.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
47 585 \$	2003/04	2003-09-10

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3310-L35 (300849)	Les jeunes francophones dans nos rues	La Boussole centre communautaire société

Ce projet a pour but d'interroger un échantillon de jeunes francophones qui vivent dans la rue afin de dresser un profil démographique et de déterminer quels sont les outils et les ressources communautaires nécessaires pour prévenir la criminalité et la victimisation chez les jeunes. Cette recherche pratique permettrait de rassembler les partenaires actuels et des partenaires éventuels. Une personne-ressource sera chargée de choisir un échantillon, de préparer le questionnaire, d'analyser les réponses, d'élaborer des fiches de renseignements et d'établir des partenariats avec les services de police communautaires, les organismes communautaires, les écoles, les travailleurs sociaux, les parents, les services récréatifs ainsi que les autres intervenants qui doivent prendre part à ce projet. En bout de ligne, l'organisme promoteur aimerait utiliser les résultats de cette recherche pour sensibiliser le public à la réalité des jeunes francophones qui vivent dans la rue et pour mobiliser la collectivité francophone pour venir en aide à ces jeunes. À l'heure actuelle, cette responsabilité incombe aux professionnels et aux services communautaires destinés à l'ensemble de la population.

La Boussole estime que jusqu'à 35 % des jeunes qui vivent dans les rues de Vancouver sont des francophones dont la plupart sont originaires du Québec. Une grande partie des jeunes sans-abri et des jeunes squeegees qui peuplent les intersections du centre-ville de Vancouver sont québécois. Ils font hausser le taux de criminalité de la région, parce qu'ils volent pour se payer de l'alcool ou de la drogue. Le récent rapport de la McCreary Centre Society, intitulé « Between the Cracks: Homeless in Vancouver », décrit les difficultés de la vie quotidienne de ces jeunes marginaux ainsi que l'exploitation dont ils font l'objet. Les jeunes francophones doivent surmonter un obstacle additionnel : comme ils ne savent pas parler anglais et qu'ils n'ont pas accès à des services dans leur langue, ils sont isolés du reste de la collectivité. La Boussole est le seul organisme qui est en mesure de communiquer avec ces jeunes dans leur langue maternelle afin de les aider à déterminer des stratégies à court et à long terme qui leur permettraient de réduire la violence dans leur vie ainsi que la propension à la perpétration d'actes criminels.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
31 365 \$	2003/04	2003-08-28

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3510-B18 (305295)	Projet scolaire Parlons Justice	School District #41 (Burnaby South Secondary School)

En 1997, la Burnaby South Secondary School (BSSS), en collaboration avec Justice Canada, a produit un projet pilote de trois émissions diffusées sur le Web, afin de faire participer plusieurs écoles à une discussion sur des sujets liés la justice. Depuis, la BSSS a collaboré avec Justice Canada afin de produire deux émissions de télévision en direct ainsi qu'un site Web complémentaire, lesquels ont été terminés et diffusés en 2002. La première émission était intitulée « Les droits de la personne au Canada et à l'étranger », la deuxième, « Pleins feux sur la Charte canadienne des droits et libertés ». La troisième émission, qui s'intitulera « Regards sur l'intimidation : la réduction de la criminalité fondée sur la prévention du crime », est prévue pour mai 2003. Le mandat principal pour chaque émission est d'aller au fond du problème et d'élaborer des mesures préventives afin d'en réduire l'impact social. Le but du programme est d'aider les gens à modifier leur comportement en leur donnant les outils nécessaires pour mieux prendre leur situation en main.

L'objectif principal de ce projet consiste à promouvoir l'enseignement et l'apprentissage de thèmes liés à la justice dans les écoles secondaire canadiennes, à encourager l'éducation et le débat sur les grands enjeux liés à la justice et à fournir aux enseignants des écoles secondaires des ressources pédagogiques pertinentes et novatrices pour les programmes de sciences sociales, d'études canadiennes et d'études sur la citoyenneté. La troisième émission sera axée sur l'intimidation, tout en étant principalement concentrée sur le système judiciaire canadien. Le matériel de cours sera conçu par des professionnels afin d'assurer que le sujet est topique, pertinent et approprié. Le projet est structuré en trois grands volets. Le premier volet est la Préparation, destinée à assurer le succès de l'apprentissage en donnant aux gens les ressources et la possibilité de discuter de ces sujets avant la diffusion nationale. Le second volet du projet est la Diffusion. Le troisième volet du projet est le Renforcement et la mise en œuvre. Ceci permettra de mesurer les effets à court et à long terme de l'apprentissage.

Le contenu de l'émission sera axé sur l'intimidation, mais d'autres problèmes seront également abordés. Les sujets de discussion comprendront entre autres :

- Les jeunes et la criminalité : perception et réalité
- Relier la PCDS à un plan d'action
- Travailler ensemble pour rendre nos communautés plus sécuritaires
- Briser le code du silence
- L'intimidation : caractéristiques de l'agresseur et de la victime
- Agir : mesures préventives
- Passer de la sensibilisation individuelle à l'action concertée
- Soutien de suivi

L'émission engagera la participation de trois salles de classe canadiennes (soit l'école Burnaby South Secondary en Colombie-Britannique; l'école secondaire DeLaSalle en Ontario et l'école Cole Harbour High School en Nouvelle-Écosse), lesquelles seront reliées par satellite dans le cadre d'une émission bilingue d'une heure animée par un animateur professionnel. L'animateur présentera des experts qui parleront du sujet en cause. L'animateur engagera ensuite les enseignants et les étudiants dans une série de discussions et invitera les téléspectateurs à participer par courriel; les messages électroniques seront lus périodiquement au cours de l'émission.

La composante en ligne du projet comprendra les caractéristiques suivantes :

- Une ou des pages de projet « Parlons Justice » an anglais et en français sur ePALS.com;
- Une discussion en direct animée en ligne sur ePALS.com par des étudiants d'un bout à l'autre du Canada, conjointement avec l'émission en direct. (le forum de discussion sera présenté en anglais et en français et offrira l'accès à un outil de traduction simultanée);
- Les enseignants et les étudiants pourront télécharger des guides d'étude et de la documentation;

- Les étudiants, les classes et les éducateurs auront accès à un forum de discussion animé sur ePALS.com pour appuyer « Parlons justice »;
- Un sondage en ligne sera utilisé pour évaluer les points de vue des participants sur les sujets soulevés.

<i>Montant engagé</i>	<i>Exercice</i>	<i>Date d'engagement</i>
160 000 \$	2003/04	2003-05-06

Nouveau-Brunswick

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-C52 (300942)	Building Community Awareness - A Provincial Coalition for Healthy Relationships (Phase 2)	Coalition Against Abuse In Relationships

Le but final du projet est de réduire l'incidence de la violence dans les rapports humains dans notre société.

Le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif grâce à la mobilisation de professionnels de la communauté, de bénévoles, de parents et d'étudiants de la 5^e à la 8^e année, à qui l'on offrira un module d'enseignement axé sur les enjeux et les causes profondes de la violence dans les rapports humains. Les participants accroîtront leur capacité de réagir de façon efficace et proactive à l'incidence de la violence dans les rapports humains, dans leurs vies personnelles et dans la société en général.

Le projet sera basé sur le programme « It's Up to Me » de l'organisme parrain, un programme d'enseignement élaboré, piloté et évalué il y a plusieurs années. L'organisation examinera et mettra à jour les constatations initiales de l'étape pilote, produira un rapport sur l'impact du programme à ce jour, traduira l'évaluation et le rapport et produira et présentera les constatations dans un format multimédia dans des lieux professionnels à Moncton, Saint-Jean, Frédéricton et Bathurst. Ce processus permettra de présenter le programme à de nouveaux publics cibles et d'appuyer le plan de l'organisme parrain, qui consiste à mettre le programme à la disposition de toutes les écoles intermédiaires anglaises et françaises du Nouveau-Brunswick.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
34 000 \$	2003/04	2003-08-28

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-C54 (300942)	Je dis NON à L'intimidation (Phase 2)	Comité des Intervenants de la prévention du crime du Nord-Ouest

Le but final du projet est d'accroître la sécurité personnelle des enfants et des jeunes qui sont victimes de diverses formes d'intimidation, principalement en milieu scolaire, mais également dans d'autres milieux sociaux, et de sensibiliser les gens au concept général de rapports humains sains.

Le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif en augmentant la capacité des professionnels, des parents, des bénévoles et des jeunes des milieux scolaire et communautaire de mobiliser leurs écoles et leurs communautés afin de réagir de façon efficace et proactive à l'intimidation sous toutes ses formes, de l'intimidation à l'exclusion sociale.

Ces objectifs seront atteints par le lancement du programme de prévention de l'intimidation intitulé « Be a Buddy Not a Bully », dans un format traduit et adapté aux écoles de la région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick; l'établissement de partenariats entre le parrain, le district scolaire 3, les écoles locales, le ministère de la Sécurité publique provincial (Services aux victimes), les municipalités et les services de police communautaires; le co-parrainage d'un atelier dans les écoles secondaires sur l'impact de l'alcoolisme sur le comportement antisocial, y compris la bagarre et l'agression sexuelle; et l'animation et la coordination de la planification stratégique locale et régionale pour permettre aux communautés de maintenir la lutte contre l'intimidation.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
27 000 \$	2003/04	2003-08-29

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-C55 (300942)	Building A Socially Inclusive Community (B.A.S.I.C) Phase 2	Community-Based Committee Concerned About Bullying

Le but final du projet est d'accroître la sécurité personnelle des personnes et des groupes au sein de la communauté qui sont victimes de diverses formes d'intimidation, quel que soit l'environnement ou l'étape de vie où ils se trouvent.

Le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif grâce à l'organisation d'un important colloque provincial bilingue à l'occasion duquel des experts reconnus sur le problème de l'intimidation sous toutes ses formes présenteront les meilleures pratiques en matière de réponses et de stratégies communautaires efficaces pour contrer ce problème. Au terme du colloque, des participants de toutes les régions du Nouveau-Brunswick et de nombreux professionnels et groupes de bénévoles seront mieux outillés pour mobiliser leurs localités de façon à réagir de façon efficace et proactive à l'intimidation où qu'elle se produise, soit à l'école, en milieu social ou au travail, et sous toutes ses formes, de l'intimidation à l'exclusion sociale.

Ces objectifs seront atteints grâce à l'établissement de partenariats entre le parrain, les ministères et organismes provinciaux (Éducation, Sécurité publique, Condition féminine), divers districts scolaires et des organisations bénévoles desservant les communautés anglophone, francophone et autochtone du Nouveau-Brunswick; l'organisation d'un colloque de trois jours prévu à l'automne 2003 à Frédéricton; la dissémination du rapport et de l'évaluation du colloque; l'élaboration d'une stratégie et d'un réseau de communication qui servira de carrefour provincial d'information sur l'intimidation à l'issue du colloque; et la facilitation de la planification stratégique locale, régionale ou provinciale pour permettre aux communautés de maintenir la lutte contre l'intimidation.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
50 000 \$	2003/04	2003-07-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-C56 (300942)	Comité du suivi de Forum-Ensemble pour contrer le taux de criminalité chez nos jeunes	Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour Inc.

Le but final du projet est de réduire l'incidence de jeunes se retrouvant aux prises avec le système de justice pénal en raison d'activités criminelles ayant leur origine dans le manque d'estime personnelle, l'alcoolisme et la toxicomanie, l'échec scolaire ou les associations et les comportements négatifs.

Le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif grâce à la mobilisation de jeunes, de parents, de bénévoles et de professionnels au service des jeunes, et en augmentant leur capacité de réagir de façon efficace et proactive aux besoins des jeunes grâce au développement de ressources communautaires durables pour répondre à ces besoins.

L'atteinte de ces objectifs sera assurée par la poursuite du travail amorcé à la Phase 1 du projet. Ayant engagé et mobilisé les jeunes et les partenaires de la communauté et élaboré des recommandations et un plan complet au cours de la Phase 1, le projet proposé mettra ce plan en œuvre sous la surveillance d'un comité de direction, lequel sera formé de représentants des jeunes et d'un vaste échantillonnage de professionnels, d'organismes, de parents et de bénévoles au service des jeunes.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
38 500 \$	2003/04	2003-08-29

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-C59 (300942)	L'évolution du Bullying	Centre de Prévention de la Violence familiale de Kent

Le Centre de prévention de la violence familiale de Kent (CPVFK) propose de réduire la victimisation et l'incidence d'actes d'intimidation en outillant les jeunes afin qu'ils puissent se protéger et aller chercher de l'aide, et en un deuxième temps, permettre une prise de conscience pour les intimidateurs des conséquences de leurs actions.

Ce projet sensibilisera et mobilisera la population de la région de Kent à prendre part aux solutions par le biais du théâtre. Une pièce sera écrite par un écrivain, en collaboration avec des jeunes et des adultes, et sera présentée sous format interactif, y compris des discussions avec l'auditoire. Suite à la représentation, des ateliers seront présentés par des jeunes accompagnés par des intervenants de première ligne. Ceux-ci seront jumelés dès le début du projet afin de créer un rapprochement entre les générations.

Un document disponible sur CD Rom portant sur le sujet (recherches, statistiques, ressources, script) sera produit et le projet sera enregistré sur vidéocassette. Le CPVFK a développé des liens avec un nombre d'agences gouvernementales et communautaires et peut compter sur leur participation active.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
18 500 \$	2003/04	2003-08-28

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-C61 (300942)	Building a Socially Inclusive Community (B.A.S.I.C.) Phase 3	Community-Based Committee Concerned About Bullying

Le but final du projet est d'accroître la sécurité personnelle des personnes et des groupes au sein de la communauté qui sont victimes de diverses formes d'intimidation, quel que soit l'environnement ou l'étape de vie où ils se trouvent.

Le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif grâce à des activités de suivi et de liaison avec les organisations et les communautés qui ont participé au colloque provincial d'octobre 2003 organisée par le parrain dans le cadre de son projet n° 3320 C55. Le parrain consultera ces organisations et communautés afin de favoriser le réseautage entre elles, les mettra en contact avec des ressources reconnues traitant du problème de l'intimidation sous toutes ses formes, et les aidera à élaborer des stratégies d'intervention communautaire efficace pour faire face au problème. Grâce à des partenariats, des organisations et des individus de plusieurs régions du Nouveau-Brunswick ainsi qu'un vaste éventail de groupes de professionnels et de bénévoles amélioreront leur capacité de mobiliser leurs communautés locales pour réagir de façon efficace et proactive à l'intimidation où qu'elle se produise, soit à l'école, en milieu social ou au travail, et sous toutes ses formes, de l'intimidation à l'exclusion sociale.

Le projet favorisera également les politiques et les partenariats au niveau provincial et comportera des réunions de suivi durant le colloque réunissant plusieurs ministères et organismes provinciaux (Éducation, Sécurité publique, Condition féminine), la dissémination du rapport et de l'évaluation du colloque; l'élaboration d'une stratégie et d'un réseau de communication qui servira de carrefour provincial d'information sur l'intimidation.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
29 717 \$	2003/04	2004-02-24

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-G07 (300942)	Moi, je contrôle mon agressivité (Phase 2)	Garderie les Débrouillards (es) de Val-D'Amour

Ce projet est la deuxième phase du projet 3320-G06 financé en 2002-03 qui a pour but ultime de réduire la criminalité dans la collectivité en enseignant aux jeunes enfants en garderie (et aux élèves de l'école élémentaire avoisinante) comment contrôler leur agressivité et se défendre contre l'intimidation.

Par le biais du projet, l'organisme adaptera le programme Conte sur moi pour les enfants pré-scolaires; composera des contes et histoires appropriés; développera des outils et des matériaux, et planifiera et animera des activités pour les enfants. Afin de sensibiliser la collectivité, des réunions d'information pour parents ainsi que pour les employés de la garderie et la communauté en général seront organisées. Un message concret sera transmis à la population sur les effets de la violence en incluant les enfants eux-mêmes dans le montage, la préparation et l'interprétation d'une pièce de théâtre sur le contrôle de l'agressivité et de la violence. La pièce sera présentée à la communauté afin que le plus de gens possible soient informés sur la situation. Finalement, les résultats du projet seront partagés parmi les réseaux provinciaux d'intervenants en petite enfance et avec le gouvernement provincial.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
26 000 \$	2003/04	2003-08-28

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-M34 (300942)	FAS/E Train the Trainer Pilot Project	Moncton Headstart Inc.

Le but final du projet est de réduire l'incidence de jeunes se retrouvant aux prises avec le système de justice pénale en raison de l'impact du syndrome d'alcoolisme fœtal sur leurs vies.

Le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif en mobilisant et en formant des professionnels et des bénévoles régionaux dans la communauté afin de travailler avec les familles et les personnes directement touchées par le syndrome et d'augmenter la capacité de ces pourvoyeurs de services, ces familles, ces personnes et leurs communautés de réagir de façon efficace et proactive au problème grâce au développement de ressources durables dans la communauté.

Le projet atteindra ce but grâce à la formation de professionnels et de bénévoles qui travaillent dans le domaine du syndrome d'alcoolisme fœtal; l'établissement de partenariats avec des organismes au service des familles et des personnes vivant avec le syndrome; la dissémination d'information liée au syndrome et la mobilisation de soutien communautaire pour faire face à ce problème.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
14 000 \$	2003/04	2003-08-29

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-N19 (300942)	New Brunswick Prescription Drug Abuse Coalition	New Brunswick Health, Education and Enforcement in Partnership Committee (NB HEP-Comité SAP N. - B.)

Le but final du projet est de réduire l'incidence de jeunes se retrouvant aux prises avec le système de justice pénale en raison d'activités criminelles liées à l'abus de médicaments sur ordonnance et des effets de ce type de dépendance. Le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif en mobilisant et en formant des professionnels et des bénévoles régionaux dans la communauté qui travaillent dans le domaine de la prévention de la dépendance et de la toxicomanie, et augmentera la capacité de ces pourvoyeurs de services et leurs communautés de réagir de façon efficace et proactive au problème grâce au développement de ressources durables dans la communauté.

Le projet atteindra cet objectif grâce à l'établissement de partenariats avec des organismes, des programmes et des services dans le domaine de la prévention de la dépendance et de la toxicomanie, ce qui mènera à la création d'un réseau provincial qui servira de forum pour le partage d'information et de ressources; l'élaboration d'une stratégie provinciale pour lutter contre le problème de l'abus de médicaments sur ordonnance; l'organisation de campagnes de sensibilisation; le développement de nouvelles ressources, des programmes et des services; la cueillette de données sur l'étendue du problème d'abus de médicaments sur ordonnance au Nouveau-Brunswick; l'obtention du soutien de nouveaux partenaires de la communauté, de bénévoles et du public pour combattre ce problème.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
10 000 \$	2003/04	2003-08-29

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-P17 (300942)	Moi c'est moi... c'est ça la différence	Productions la Différence

Ce projet a pour but premier de sensibiliser les jeunes au sujet de l'homosexualité chez les adolescents afin de réduire l'isolement et la non acceptation des autres qui rendent ce groupe plus particulièrement à risque de développer des problèmes de consommation, d'être victime de harcèlement ou de violence, et même, d'idéation suicidaire. L'organisme parrain «Productions la Différence» réalisera un vidéo documentaire et une trousse de sensibilisation qui deviendront des outils de sensibilisation pour les enseignants d'écoles secondaires, ainsi que pour des intervenants de différents milieux tel que : cliniques d'éducation sexuelle, travailleurs sociaux, psychologues, conseillers(ères) et infirmiers(ières). Le vidéo visera à refléter la réalité adolescente et le climat entourant la découverte de son orientation sexuelle. Les points de vue de jeunes hétérosexuels seront juxtaposés à ceux de jeunes homosexuels afin d'explorer les différences ainsi que les points de vue de leurs familles et amis. L'équipe de gestion comprend un/e pédagogue, un/e psychologue, un/e sexologue, un/e réalisateur, un/e scénariste, un/e producteur et un/e avocat(e), en plus de jeunes hétérosexuels et homosexuels qui participent activement à ce projet.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
28 000 \$	2003/04	2003-07-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3320-P20 (300942)	Anti-Bullying Public Awareness Campaign	Public Safety Advisory Committee

Le but final du projet est de réduire l'incidence de l'intimidation et des crimes motivés par la haine de toutes sortes dans la région métropolitaine de Moncton, afin d'en faire une communauté plus sûre et mieux intégrée.

Le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif grâce à une mobilisation accrue de partenaires provenant de secteurs multiples de la communauté qui ont un mandat ou un intérêt dans cet objectif et à un accroissement de la capacité de ces partenaires de réagir de façon efficace et proactive au problème de l'intimidation et des crimes motivés par la haine grâce au développement de ressources communautaires durables.

Le projet atteindra cet objectif grâce à la conception et à l'exécution d'une campagne de marketing social complète au cours de l'année qui vient. Initialement, la campagne utilisera la presse écrite, des affiches, la radio, la télévision publique et les panneaux d'affichage. Des commandites d'entreprise seront également sollicitées et, selon le succès de la campagne de financement, un vidéo pourra être produit et des annonces télévisées achetées. En même temps que la campagne dans les médias, des présentations dans les écoles et lors de réunions communautaires seront organisées par l'organisme parrain afin d'obtenir des commentaires, des histoires et des idées des étudiants et du grand public, et d'encourager chacun à participer à des initiatives nouvelles ou déjà en place destinées à faire de Moncton une communauté sûre et intégrée.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
25 000 \$	2003/04	2003-08-29

Ontario

<i>N° DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>NOM DE L'ORGANISATION</i>
3340-A59 (300944)	Parents for Today and Tomorrow	Algoma Cooperative Children's Services

Ce projet est destiné à réduire l'incidence de comportement agressif et antisocial affiché par les étudiants à l'école. L'organisme parrain entreprendra une initiative visant à favoriser le développement de soutiens familiaux positifs, à réduire le risque de tort et à promouvoir la résistance grâce à un programme novateur en milieu de classe. Au moyen du programme Roots of Empathy mis au point par Mary Gordon, l'organisme parrain recrutera, formera et certifiera quinze personnes de la communauté et de divers organismes de service pour agir à titre d'animateurs Roots of Empathy. Ces personnes mettront ensuite en œuvre les quatre niveaux du programme de façon suivie auprès d'élèves âgés de quatre à quatorze ans, dans l'ensemble des systemes scolaires élémentaire et secondaire francophone et anglophone dans le district d'Algoma.

L'objectif du programme Roots of Empathy consiste à rejoindre la prochaine génération d'adultes en amenant les participants à faire preuve de compétence émotionnelle et d'empathie et à acquérir des techniques de parentage précoce. Le programme Roots of Empathy élève et valide la compétence émotionnelle de l'élève, lui permettant de reconnaître des émotions semblables chez les autres et de comprendre l'effet de ses gestes sur autrui. Lorsque les enfants comprennent les répercussions que leurs gestes peuvent avoir sur d'autres, ils sont plus susceptibles de se rapprocher des autres et moins portés à en faire des victimes par l'intimidation et le comportement agressif.

<i>Montant engagé</i>	<i>Exercice</i>	<i>Date d'engagement</i>
50 000 \$	2003/04	2003-06-09

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-A65 (300944)	L'intimidation: c'est du sérieux! Projet Pilote	Algoma Women's Sexual Assault Services (AWSAS): (SFVDSA) (The)

Ce projet vise à réduire la violence entre les enfants francophones en milieu scolaire en Ontario. En partenariat avec le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA), le ministère de l'Éducation de l'Ontario et les commissions scolaires locales, AWSAS verra à l'adaptation, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme contre l'intimidation en milieu francophone appuyé par le ministère. Le programme sera relié à deux ou trois écoles et impliquera la participation d'environ 750 étudiants âgés de 8 à 13 ans dans chaque région.

Les activités initiales de ce projet comprennent l'établissement d'une organisation administrative, des feuillets promotionnels et le peaufinage d'une stratégie de mise en œuvre et d'évaluation. Des représentants de l'organisme parrain donneront des ateliers à tout le personnel scolaire d'abord, puis aux élèves et aux parents. Le personnel de l'école participera à deux ateliers portant sur des sujets tels que définir l'intimidation, reconnaître les types d'intimidation, le rôle de spectateur, comprendre les différences et le pouvoir et élaborer des stratégies d'intervention en situation réelle. Les ateliers pour les jeunes consisteront en des séances interactives où les élèves aborderont beaucoup des mêmes sujets et commenceront à examiner leur comportement et à analyser des saynettes afin de comprendre ce qu'est l'intimidation et comment faire des choix éclairés pour y mettre un frein. Les parents assisteront à un atelier où ils seront informés des définitions liées à l'intimidation et apprendront comment reconnaître et appuyer le processus destiné à mettre fin à l'intimidation. Les comités seront chargés d'élaborer des politiques contre l'intimidation et de nouvelles initiatives contre la violence et d'assurer la continuité des pratiques anti-violence à la fin de l'essai et de l'évaluation. Un conseiller externe évaluera l'ensemble du processus.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
50 000 \$	2003/04	2003-10-14

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-C190 (300944)	Non c'est Non	Centre d'Orientation des Talents et d'Apprentissage (COTA)

Il s'agit d'un projet par des jeunes et pour des jeunes à l'appui des jeunes Africains habitant la région métropolitaine de Toronto destiné à les aider à comprendre les divers types de violence dans les rapports humains et à leur donner de l'information sur où et comment trouver de l'aide. Le projet permettra à une vingtaine de jeunes acteurs et actrices de créer une pièce de théâtre basée sur leurs expériences avec l'agressivité sexuelle et de présenter cette pièce à de jeunes auditoires (50 jeunes par pièce). Les deux premières représentations de la pièce seront suivies d'une période de discussion. La pièce sera jouée en anglais et en français. La discussion en français sera animée par OASIS et la police de Toronto, alors que la discussion en anglais sera animée par la police de Toronto et le centre pour les victimes de viol de Toronto. La pièce et la discussion seront présentées à deux reprises dans un lieu centralisé de la région métropolitaine de Toronto, et une fois par mois par la suite, et sur demande, la pièce seulement sera jouée. La pièce s'adressera surtout aux jeunes Africains mais sera ouverte à tous. Au total, la pièce sera présentée dix fois. COPA et Africanadrian Mediation Services seront sur place pour fournir des services d'intervention de crise et des ressources durant et après toutes les représentations. L'élément final du projet consiste en un vidéo de la pièce, lequel servira d'outil de sensibilisation et permettra une dissémination élargie et continue du message.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
22 585 \$	2003/04	2003-10-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-C201 (300944)	Prostitution Informelle...si on en parlait - Phase 2 (La)	Centre des Jeunes Francophones de Toronto (anciennement Le Groupe Jeunesse Francophone de Toronto)

Ce projet en deux volets vise à sensibiliser et à mobiliser la communauté afin de réduire la fréquence de la prostitution informelle. Le premier volet comporte la création d'une galerie de photographies illustrant les causes et les conséquences de la prostitution informelle. De jeunes femmes bénévoles associées à l'organisme parrain créeront la galerie. L'exposition amènera des jeunes femmes à exprimer de façon créative des questions qui leur tiennent à cœur et encouragera les spectateurs à explorer leurs attitudes à l'égard de la prostitution informelle et à engager le dialogue afin de favoriser une meilleure compréhension des problèmes.

Le deuxième volet consiste à organiser un forum communautaire de deux jours pour réunir des experts du domaine, des jeunes femmes touchées par la prostitution informelle, des politiciens, la police et d'autres organismes communautaires qui sont en mesure de contribuer à l'élaboration d'une stratégie de prévention. Le forum consistera en une combinaison d'ateliers et de discussions animées destinés à sensibiliser les participants aux problèmes de la prostitution informelle, à encourager les gens à examiner leurs attitudes à l'égard du phénomène, à mobiliser la communauté et à obtenir un engagement à contribuer à la création et à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention. Le forum réunira une cinquantaine d'intervenants de la communauté, dont près de la moitié seront de jeunes femmes touchées par la prostitution informelle.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
50 000 \$	2003/04	2003-10-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-C237 (300944)	Prends soin de toi	Centre d'Alphabétisation et d'Action Socio-Communautaire de L'Ontario

Il s'agit d'un projet de développement communautaire par des jeunes pour des jeunes destiné à réduire le crime et le comportement anti-social chez les jeunes noirs francophones habitant la région Vanier/Basseville à Ottawa. Les activités du projet comprennent la création d'un comité directeur pour superviser le projet, une étude participative comprenant des entrevues et des groupes d'étude réunissant une centaine de jeunes (13 à 17 ans) quant à leur compréhension des causes profondes du crime. Les résultats de l'étude seront compilés et présentés à trois groupes d'étude, l'un composé de jeunes, l'un de femmes adultes et l'autre d'hommes adultes, qui en discuteront et trouveront des pistes de solutions aux principaux problèmes touchant les jeunes de la région. Les participants au groupe d'étude seront formés pour animer des ateliers à l'échelle de la communauté, lesquels viseront également à favoriser la sensibilisation et la participation de la communauté au projet. Ce volet de formation des formateurs du projet comporte la formation des animateurs et des ateliers sur l'estime de soi. En bout de ligne, toutes ces activités mèneront à l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire la criminalité chez les jeunes.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
40 000 \$	2003/04	2003-10-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-C239 (300944)	Forum sur la prévention du crime et la victimisation dans les communautés des minorités visibles francophones de Toronto	Centre de Développement Économique et Social du Grand Toronto

Ce projet consistera en un forum communautaire d'une journée pour les jeunes francophones africains et leurs parents. Le forum offrira quatre ateliers axés sur la participation des jeunes sur des thèmes tels que homosexualité/lesbianisme/non-conformité sexuelle/bisexualité, la violence sur Internet, l'intimidation contre les minorités en milieu scolaire, ainsi qu'un atelier plus général traitant de la prévention de la criminalité particulièrement axée sur les jeunes nouvellement immigrés et réfugiés. Chaque atelier sera limité à 25-30 participants afin de favoriser et de faciliter la discussion, et les jeunes auront la possibilité de participer à deux ateliers au cours de la journée. Le projet comporte également un guide qui sera créé par des jeunes pour des jeunes sur les quatre questions de prévention de la criminalité abordées dans le forum, ainsi que la pression par les pairs et autres sujets liés à la criminalité identifiés par les jeunes. Le guide comprendra de l'information sur les enjeux et des renseignements sur les services de soutien connexes. Les parents seront invités à participer à deux ateliers spécialement conçus pour aider les adultes à comprendre la prévention de la criminalité.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
17 000 \$	2003/04	2003-10-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-C244 (300944)	L'intimidation: c'est du sérieux! Projet Pilote	Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara (CSC)

Ce projet vise à réduire la violence entre les enfants francophones en milieu scolaire en Ontario. En partenariat avec le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA), le ministère de l'Éducation de l'Ontario et les commissions scolaires locales, AWSAS verra à l'adaptation, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme contre l'intimidation en milieu francophone appuyé par le ministère. Le programme sera relié à deux ou trois écoles et impliquera la participation d'environ 750 étudiants âgés de 8 à 13 ans dans chaque région.

Les activités initiales de ce projet comprennent l'établissement d'une organisation administrative, des feuillets promotionnels et le peaufinage d'une stratégie de mise en œuvre et d'évaluation. Des représentants de l'organisme parrain donneront des ateliers à tout le personnel scolaire d'abord, puis aux élèves et aux parents. Le personnel de l'école participera à deux ateliers portant sur des sujets tels que définir l'intimidation, reconnaître les types d'intimidation, le rôle de spectateur, comprendre les différences et le pouvoir et élaborer des stratégies d'intervention en situation réelle. Les ateliers pour les jeunes consisteront en des séances interactives où les élèves aborderont beaucoup des mêmes sujets et commenceront à examiner leur comportement et à analyser des saynettes afin de comprendre ce qu'est l'intimidation et comment faire des choix éclairés pour y mettre un frein. Les parents assisteront à un atelier où ils seront informés des définitions liées à l'intimidation et apprendront comment reconnaître et appuyer le processus destiné à mettre fin à l'intimidation. Les comités seront chargés d'élaborer des politiques contre l'intimidation et de nouvelles initiatives contre la violence et d'assurer la continuité des pratiques anti-violence à la fin de l'essai et de l'évaluation. Un conseiller externe évaluera l'ensemble du processus.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
50 000 \$	2003/04	2003-10-03

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-D28 (300944)	Encadrement des jeunes francophones de Regent Park (L')	Diaspora Africaine pour la Prospérité et le Progrès (DIAPP)

Il s'agit d'un projet holistique multipartite destiné à réduire la criminalité et la victimisation chez les jeunes de Regent Park. Le premier volet correspond à la création d'un journal communautaire axé sur les enjeux et les efforts liés à la prévention du crime à l'échelle locale. Le journal communautaire permettra aux jeunes de développer leurs aptitudes pour la rédaction et le journalisme, tout en procurant des renseignements sur la prévention de la criminalité aux membres de la communauté qui ne peuvent participer aux activités du projet. Le journal sera imprimé une fois par trimestre, engagera la participation de 15 à 20 jeunes par numéro et sera distribué à 500 membres de la communauté. Le journal offrira en outre l'occasion de faire connaître DIAPP et encouragera la participation aux efforts de prévention de la criminalité à l'échelle locale. Le second volet consiste en une série d'ateliers de prévention de la criminalité portant sur des sujets tels que l'alcoolisme et la toxicomanie, les divers types de violence, les problèmes liés à l'école dans les communautés au taux élevé de criminalité, la pression par les pairs et les aptitudes de vie.

Douze ateliers réunissant 20 à 25 jeunes seront offerts au cours de l'année. De plus, le projet offrira un minimum de six jours de loisirs pour les jeunes, y compris des activités de sport et de théâtre axées sur la prévention du crime.

Le projet comportera des réunions pour les parents afin de déterminer les aptitudes et les forces qui pourraient servir à prévenir la criminalité et à mobiliser les bénévoles. Enfin, il y aura des journées d'exploration de carrière d'une journée tous les 45 jours afin de donner aux jeunes l'occasion d'essayer divers métiers et emplois, d'être exposés à des mentors et d'élargir leur horizon. La philosophie du groupe est d'inspirer la passion chez les jeunes afin de les faire voir au-delà de leur réalité actuelle et de les encourager à commencer à faire des choix plus positifs.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
38 400 \$	2003/04	2003-10-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-D30 (300944)	D.I.R.E. Dialoguer-Innover-Résoudre-Éduquer	Dialogue Coopérative de Médiation Communautaire

Ce projet de formation des formateurs vise à former un groupe sélectionné de jeunes âgés de 12 à 22 ans pour animer, promouvoir et former des groupes de jeunes aux processus de médiation à titre d'outil fiable et significatif pour résoudre les conflits entre jeunes dans la communauté francophone de la région métropolitaine de Toronto. Le projet comporte du matériel de médiation en français mis au point par des jeunes, la promotion du projet et le développement d'un groupe de travail à forte représentation par les jeunes pour superviser le projet et créer des ententes de services. Le projet visera tant les conflits en milieu scolaire (conflits avec d'autres jeunes ou avec les professeurs, vandalisme, vol mineur et harcèlement physique et verbal) que ceux liés à la communauté (conflits avec d'autres jeunes, avec les parents, avec les figures d'autorité). Le projet engagera la participation d'au moins sept écoles de la région et trois organismes communautaires. Chaque institution formera un groupe de cinq jeunes à la résolution des conflits par la médiation. De ce groupe initial de 35, un ou deux de chaque institution sera également formé pour former d'autres jeunes animateurs. Des mentors adultes (professeurs et personnel administratif) de chaque école ou organisme communautaire seront formés aux méthodes de soutien des jeunes d'un point de vue éclairé. Le projet abordera un conflit par semaine par institution.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
45 000 \$	2003/04	2003-10-21

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3340-R32 (300944)	Crime Prevention by Conflict Resolution	Réseau de Chercheuses Africaines

Le Réseau des Chercheuses Africaines pilotera des ateliers de résolution des conflits auprès de 20 familles réfugiées francophones récemment réinstallées dans la région métropolitaine de Toronto. Les ateliers engageront la participation de tous les membres de la famille et seront axés sur l'importance pour tous les membres de la famille de travailler ensemble et de s'appuyer mutuellement durant la période de relocalisation difficile. Des familles réfugiées sélectionnées participeront à cinq ateliers de deux heures chacun sur la résolution des conflits et les techniques destinées à améliorer le fonctionnement de la famille. Des spécialistes en résolution des conflits animeront les ateliers.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
46 610 \$	2003/04	2003-05-05

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3540-F12 (305091)	Colloque national des intervenants-clés des communautés francophones en situation minoritaire travaillant au dossier de la violence faite aux femmes	Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF)

Le projet consistera en un colloque national des intervenantes-clés des communautés francophones en situation minoritaire travaillant au dossier de la violence faite aux femmes ainsi que les femmes désignées par leur communauté comme étant les porteuses du dossier. De plus, seraient conviés des représentantes et des représentants des ministères fédéraux ayant un intérêt envers le dossier. Idéalement, ce colloque aurait lieu au mois de septembre 2003 à Ottawa et aurait comme retombées escomptées : la définition de l'état de la situation de la violence faite aux femmes francophones en situation minoritaire dans les provinces et les territoires; l'établissement des priorités; la mise sur pied d'un plan d'action; la création d'un réseau national; des présentations des programmes et des services des ministères pouvant offrir un soutien financier aux projets et aux initiatives des femmes francophones en situation minoritaire et un partage des histoires à succès. Un atelier sera organisé afin de permettre aux participants de partager les «histoires à succès» de leur communauté, d'échanger des ressources et des outils, en plus de recevoir de la documentation et de faire du réseautage.

L'objectif de ce projet est de faire état et de sensibiliser le groupe cible de l'état de la situation de la violence faite aux femmes francophones en situation minoritaire dans les provinces et les territoires ainsi que des services qui leur sont offerts. Cet objectif permettra d'élaborer de nouveaux modèles et programmes, de nouvelles stratégies ainsi que des prestations de services aux victimes de la violence en situation de crise. Grâce à ce colloque, les participantes pourront partager les «histoires à succès» de soutien ou de prévention qui ont eu lieu dans leurs communautés, établir les priorités dans le dossier de la violence et mettre sur pied une stratégie nationale afin de soutenir les actions communautaires visant l'amélioration de la prestation de services aux victimes de violence et soutenir les actions de prévention. En plus, ce colloque présentera les résultats d'un travail de recherche qui viendront soutenir le plan d'action élaboré.

Comme deuxième objectif, ce projet soulignera le besoin de l'augmentation de la prévention de la violence faite aux femmes francophones en situation minoritaire par une augmentation de la capacité d'action. La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF) a toujours soutenu que le développement et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire passaient non seulement par la mise en place de services directs mais aussi par la prévention et la diminution de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles. C'est pourquoi elle prône une approche de prévention par le développement social de nos communautés.

Le projet vise à encourager les organisations à étendre leurs réseaux aux niveaux national, régional et local afin de mettre au point et d'échanger des outils et des ressources et de mettre à profit les outils et les ressources disponibles dans les collectivités. Cela se réalisera par la création d'un réseau national d'intervenantes et de femmes francophones porteuses du dossier dans les communautés en situation minoritaire.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
23 655 \$	2003/04	2003-04-01

Île-du-Prince-Édouard

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
3345-A18 (300940)	Conference 2004 Connecting the Dots: Crime Prevention and Social Development	Atlantic Coordinating Committee for Crime Prevention and Community Safety

Ce projet a deux objectifs : contribuer de façon importante à la Stratégie nationale de prévention du crime en élargissant le réseau des Canadiens engagés envers la prévention du crime par le développement social et contribuer de façon significative à la discussion sur la durabilité des initiatives fructueuses entreprises avec l'aide financière de la SNPC. Ces objectifs seront atteints grâce à l'organisation et la tenue d'un colloque sur la prévention du crime à Charlottetown, ÎPÉ, du 2 au 4 juin 2004. Ce colloque vise à raviver et à revigorer les praticiens actuels de la prévention du crime en abordant la viabilité des activités et projets communautaires qu'ils entreprennent. Le colloque élargira le réseau de soutien pour le PCDS grâce à la participation de nouveaux partenaires dans les secteurs du développement de l'enfant, de la promotion de la santé et de la recherche sur la promotion de la santé dans le développement et le programme du colloque.

Montant engagé	Exercice	Date d'engagement
30 000 \$	2003/04	2004-02-27

N° DE DOSSIER	TITRE	NOM DE L'ORGANISATION
2545-G01 (321042)	Prévention c'est toi, c'est moi, c'est nous, pour le bien-être de tous et toutes	Groupe Consultatif Communautaire Évangéline (Le)

PHASE 1

Objectif #1 Évaluer le cheminement parcouru dans la communauté en prévention de la criminalité. Faire le point et relancer la communauté dans son engagement soutenu visant la responsabilisation des individus et des associations.

Activité proposée

Tenir un 2^e forum communautaire en prévention du crime regroupant les représentants des associations et organisations de la région Évangéline ainsi que les professeurs et les élèves de la 7^e à la 12^e année de l'École Évangéline.

PHASE 2

Objectif #2 Documenter la démarche de mobilisation entreprise. Identifier les éléments qui ont contribué au succès de la mobilisation. Bâtir un projet menant à une durabilité des efforts qui pourrait servir de modèle à d'autres communautés rurales qui vivent et travaillent en milieu minoritaire en prévention du crime.

Activités proposées

1. Faire l'étude des résultats des données du forum de la communauté pour ajuster le Plan d'Action pour répondre aux besoins signalés pas les participants/tes du Forum de 2002.
2. Faire la mise en œuvre des stratégies du plan d'action 2002 dans la communauté, à l'école et dans les familles.
3. Faire la promotion d'information pertinente aux thèmes relatifs aux stratégies du Plan d'action

- par la publication et la distribution de bulletins d'information à chacune des familles de la région en format bilingue.
4. Garder en dossier toute la documentation pertinente pouvant être partagée avec des groupes qui pourraient bénéficier de l'expérience de notre région en matière de prévention du crime en adressant les racines du crime.
 5. Participer aux rencontres de l'Association de la Prévention du crime de l'Île-du-Prince-Édouard qui rassemble des personnes intéressées à une cause semblable à celle du Groupe consultatif communautaire. Échanger activement avec les groupes de l'Atlantique et au niveau national également.
 6. Continuer à offrir des ateliers et des sessions de formation à l'utilisation du langage des dons du caractère comme outil privilégié pour traiter des enjeux concernant les racines à la base de la criminalité en Ontario, au Québec, et dans les 4 provinces de l'Atlantique. Plusieurs sessions ont déjà pris place et d'autres sont à venir comme, par exemple, la Conférence des éducateurs de la petite enfance pour le N-B et ÎPÉ à Frédéricton les 3-4-5 mai; l'Assemblée annuelle de la NS School Board Association à Yarmouth les 30-31 mai et le 1^{er} juin ainsi que des sessions avec certaines communautés religieuses au Québec, et une Commission scolaire à Terre-Neuve.

PHASE 3

Objectif # 3 Offrir aux résidents et résidentes de la région Évangéline une continuité durable dans sa démarche. Soutenir et nourrir les partenariats impliqués dans la poursuite de la responsabilisation de tous et de toutes pour s'attaquer aux racines qui causent le crime que ce soit de la petite criminalité ou des actes criminels graves.

Activités proposées

1. Élargir le bassin de diffusion des sessions de formation Virtues : les dons du caractère pour habiliter les gens à transformer leur langage du blâme et de la honte en langage qui fait appel aux dons du caractère comme le respect, la justice, la confiance, la tolérance, le courage, avec les groupes d'aînés, de jeunes, d'administrateurs scolaires, de personnel de la santé, de parents, de chefs et employés d'entreprises, responsables du développement communautaire.
2. Faire des rencontres de cuisine dans les divers villages pour amener les gens à partager, à réfléchir et à trouver des éléments de solutions aux questions relatives aux relations parents-adolescents; l'abus des personnes âgées; la violence faite aux femmes, aux filles, aux enfants, et/ou aux hommes vivant en milieux ruraux.
3. Rassembler des personnes du groupe d'âge entre 18 et 30 ans pour réfléchir sur des questions relatives à l'achat de boissons alcoolisées par les adultes pour les mineurs; la violence aux parties de hockey; le fonctionnement du système judiciaire; la résolution de conflits aux niveaux familial et communautaire; la victimisation et la revictimisation dans les relations; les droits et responsabilités des jeunes adultes.
4. Organiser des soirées d'information pour divers groupes de la communauté Évangéline avec des gens qui travaillent dans le système judiciaire, dans les services aux victimes, dans l'Association du hockey mineur provinciale, dans la justice réparatrice, dans la résolution de conflits, dans la gérance de la colère, et d'autres selon les besoins.
5. Poursuivre la production de présentations pour la télévision communautaire sur des sujets qui touchent la responsabilisation de la famille, de l'école et de la communauté dans la prévention du crime en s'attaquant aux racines profondes.
6. Faire des démarches auprès du Ministère de la Voirie dans le but de mettre des affiches aux entrées des villages de la région qui indiquent le nom de l'endroit, qui souhaite la bienvenue aux visiteurs, et qui ajoute un message relié à ce projet comme par exemple : « Bienvenue à Maximeville. L'alcool au volant est dangereux! »
7. Continuer à offrir de la formation en estime de soi individuelle et/ou collective à des temps variés pour avantager la participation de tous selon leurs horaires.
8. Préparer et distribuer des outils simples pouvant servir dans le milieu familial, scolaire, communautaire et/ou industriel pour consolider les efforts du Groupe consultatif pour une

responsabilisation toujours plus grande de toute la population en matière de prévention du crime.

9. Préparer des cartes format cartes de crédit, pour mettre dans des endroits tels les salles de toilettes publiques avec des numéros de téléphone et/ou noms d'agences pouvant nous aider avec divers enjeux.

<i>Montant engagé</i>	<i>Exercice</i>	<i>Date d'engagement</i>
19 695 \$	2003/04	2002-05-21
23 845 \$	2002/03	2002-05-21
